



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2009**

(Du 11 novembre 2008)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en séances plénières le 28 octobre et le 11 novembre pour l'examen du budget 2009.

## **Le budget 2009**

En préambule à toute discussion, la commission financière s'entendit unanimement sur la dureté des chiffres et le sérieux de la situation. Effectivement, un budget déficitaire pour 6, 276 millions n'est évidemment pas une nouvelle réjouissante. Le solde négatif rougit encore plus si l'on considère l'environnement financier et économique actuel peu réjouissant mais également les raisons plus structurelles participantes à cette image peu favorable. La commission financière abonde dans le sens de l'exécutif pour ne pas avoir intégré les mesures de transfert de charges voulues par l'Etat mais pas encore validées par le Grand Conseil.

Effectivement, malgré une maîtrise des charges, la baisse significative des recettes fiscales des personnes morales a aggravé la situation. Malgré les économies structurelles évaluées à 17 millions par le conseil communal depuis 2003, la commission financière est bien obligée de constater à quel point les efforts demandent à être poursuivis. Le dividende évalué prudemment de Viteos pour cause d'ouverture du marché de l'électricité participe également à cette déprime.

Les augmentations des salaires sont effectuées comme le règlement l'exige. Par contre la compensation du renchérissement n'est effectuée que partiellement (1.37% au lieu de 2.87%) ce qui ne rencontre pas l'approbation d'une majorité des commissaires. D'autant plus que cette mesure ne constitue en rien une réponse satisfaisante et durable au postulat interpartis déposé en 2006 demandant des mesures réglementaires afin de mieux contenir les charges salariales.

Avec la direction des finances, la commission financière regrette les réserves insuffisantes de la Ville, malgré sa fortune s'élevant à 25.7 millions à fin 2007, la laissant très sensible aux mouvements conjoncturels. Par conséquent, les mesures structurelles sont toujours d'actualité avec la dureté qu'elles impliquent en matière de choix des priorités. À ce propos, le transfert partiel de la Police au canton ainsi qu'une participation significativement plus faible de la Ville à la péréquation financière permet d'adoucir le propos.

Concernant les BSM, la commission demande que ce secteur demeure très contrôlé afin d'éviter au plus les augmentations. Par ailleurs, le domaine des subventions accordées est bien sous contrôle. Toutefois, la majorité des commissaires déplore la non-reconduction de la subvention au profit du Drop-In bien que son activité soit maintenant du domaine des charges cantonales.

Concernant le budget des investissements, la commission financière le trouve satisfaisant car il respecte le cadre de la planification quadriennale et est globalement autofinancé ce qui permet de ne pas aggraver le niveau de la dette. Cette dernière, de 442 millions, demeure à un niveau trop important pour la commission financière et entrave, par le coût de la charge d'intérêts de 17 millions, encore la marge de manœuvre de la Ville.

Les chiffres posés, venons-en aux conséquences à évaluer. Pour la majorité des commissaires, ce difficile budget demandera rapidement des choix qui seront de véritables enjeux. Une vision s'étendant au-delà de l'année en cours devient une obligation urgente. De même, le retournement de conjoncture en 2008 laisse encore plus à craindre pour l'élaboration du budget 2010. Pour certains membres de la commission, la mise en place d'outils de frein à l'endettement n'est pas possible en une conjoncture défavorable alors seul des programmes d'économie sont imaginables.

Bien des commissaires estiment que le niveau des prestations, s'il peut apparaître trop important, indique surtout que la taille critique de la ville exige encore plus d'accentuer le processus d'agglomération, voir même de fusion de localités avec Neuchâtel.

Les membres de la commission financière se réjouissent que le personnel souhaite faire des propositions d'économies structurelles. La connaissance du fonctionnement et leur vision précise du terrain sont indispensables pour une plus grande efficacité et afin de mieux cibler les mesures à prendre.

La commission financière tient à relever qu'un élément absent de ce budget aura toutefois un fort impact sur le niveau de fortune de la Ville, à savoir la création de la Caisse de Pension unique (CPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2010. À ce propos, depuis le rapport présenté au Conseil général établi sur des chiffres 2006 bien des changements importants sont intervenus. Il est établi que la création de la CPU se fera sur les chiffres 2009. Dès lors, la commission financière, dans le dessein de suivre de près ce dossier, demande au Conseil communal de nous présenter courant 2009 une nouvelle estimation du coût financier pour la Ville de la CPU avec les chiffres 2008.

Les cinq sous-commissions ont également siégé pour l'examen détaillé du budget. Voici leurs rapports :

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Finances, CEG, Ressources humaines,  
et Services des assurances)

M. François Konrad (rapporteur), MM. Alain Becker et Philippe Loup ont rencontré le 30 octobre 2008 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique, Service des assurances) ; Serge Veya (Contrôle des finances) ; Serge Attinger, Daniel Crevoisier et Gilbert Tripet (CEG) ; M. Marc Bernoulli, (Ressources humaines) et Mme Myriam Ofzky (Caisse de pensions).

### **02. Finances**

#### **02.11 Comptabilité générale**

Au titre des salaires des employés de la ville de Neuchâtel, le Conseil communal désire réduire l'indexation de 1,5% et de la mettre au taux de 1,37%. Il indique que cette mesure aura un effet restreint si l'on prend en considération le nouveau système de rémunération qui augmente en moyenne (de manière automatique), la masse salariale de 1,5% par

année. En effet, le salaire de base est maintenu et les échelons automatiques ne sont pas touchés.

Indépendamment de cette mesure, le Conseil communal a décidé d'accorder ½ jour supplémentaire de congé en remerciements des efforts fournis.

La dette réintègre les taux moyens. Le taux d'intérêt se situe dans les 3,5%. La durée moyenne des renouvellements de la dette à long terme est de 5 ans.

La dette a déjà pu être revue à la baisse grâce aux transferts effectués avec Hôpital neuchâtelois. Elle doit toutefois encore être réduite. La charge d'intérêts se monte à 17,1 millions de francs.

Concernant le renouvellement d'emprunts prévu en 2009, les opportunités seront saisies, tenant compte d'un marché volatile, afin d'obtenir un taux équivalent voire en dessous de 3,57.

#### 02.11.318.07 Commissions et cotations

Frais liés aux emprunts, revenus d'un courtier dont le travail permet à la ville de réagir lorsque les taux sont favorables.

#### 02.51.361.01 Le manager du centre-ville

La Ville de Neuchâtel s'est engagée à verser la somme de Fr. 120'000.-- par année, sur trois ans, à l'Association de revitalisation du centre-ville. Il était toutefois prévu, dans l'esprit de l'arrêté, une participation équivalente de la part des commerçants. Un rapport d'activité est attendu prochainement de la part du manager du centre-ville. Il s'agira de faire rapidement le point sur la situation afin de déterminer la position de la Ville dans ce dossier.

Le souci d'une perte de diversité et d'attractivité au centre ville est exprimé. Un effort devra être fourni sur ce plan, en particulier dans la perspective du millénaire qui se fêtera en 2011.

### **02.21      Contrôle des Finances**

L'organe de contrôle KPMG doit effectuer une vérification des comptes de la Ville 1 fois par législature. L'organe de contrôle de la commune effectue des audits limités en collaboration avec KPMG. C'est le cas pour les années 2008 et 2009.

Une question est posée concernant le statut du contrôle des finances. Est-ce que la commission financière pourrait donner un mandat au contrôleur des comptes pour des tâches spécifiques? Cela semble difficile.

Les commissaires rappellent qu'un rapport complet avait été demandé concernant les disfonctionnements apparus à La Maladière. Il est rappelé à ce propos que le contrôle des finances avait effectué son travail.

Y-a-t'il un "bon endettement"?

A ce propos, il est relevé qu'avec la dette on finance le patrimoine financier et administratif à hauteur de 50% chacun.

En 2007 le montant des intérêts de la dette à long terme se montait à 19,2 millions de francs. Les revenus des placements quant à eux ont représentés un montant de 19,5 millions de francs. Cette équivalence apparente mérite une analyse plus poussée.

### **02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)**

Une part de 20 à 25% des engagements du CEG concerne la ville. Ceux-ci se montent à 50% pour le domaine de la santé.

Les écoles et 55 communes du canton sont sous mandat du CEG. Il y a bon espoir pour qu'un contrat soit conclu avec les nouvelles communes de La Tène et Val-de-Travers.

Les hôpitaux apprécient les compétences du CEG, même si leur préférence serait d'avoir leur propre système. L'ensemble du domaine de la santé est géré par le CEG.

Il s'agit de réfléchir aux nouvelles collaborations possibles avec le SIEN. Il existe déjà de fortes collaborations.

Le CEG a une très bonne réputation. Il gère des projets importants. Il a comme souci premier de bien connaître les métiers des partenaires.

Les charges du CEG augmentent, mais il faut tenir compte des produits (répercutions sur les clients). Pour le budget 09, l'excédent de charges est de Fr. 1,5 millions (coût normal de l'excédent).

La part des recettes dans le domaine de la santé se monte à plus de 6 millions de francs et représente 53% de l'activité du service. L'acteur principal est l'Hôpital neuchâtelois qui représente 75% des recettes de l'informatique de santé.

Le coût de l'informatique est maintenu à environ 3 millions de francs pour la Ville, réparti entre 1,5 millions d'excédent de charge et 1,5 million d'imputations internes sur les services de la Ville. Le CEG ne facture pas la totalité des tâches destinées à la Ville, sauf dans le cas où les services ont des recettes externes. Concernant les imputations internes, il faut compter Fr. 1000.-- par poste de travail, montant auquel il faut ajouter le coût des périphériques. La tarification est transparente pour les

communes. Les conventions sont signées avec la Ville de Neuchâtel.

Le CEG travaille avec le canton du Jura depuis plusieurs années à l'élaboration d'un projet commun en matière d'informatique administrative pour les écoles. La commission de gestion des finances du parlement jurassien vient d'approuver à l'unanimité le projet. La dernière étape politique finalisera une convention de collaboration qui permettra au canton du Jura d'utiliser le système CLOEE mis en place par le CEG. Le canton du Jura adhère au système proposé en donnant un mandat au CEG dans le domaine de la gestion des élèves. Le canton du Jura garde la maîtrise de la gestion de projet.

La ville de Lausanne a acheté le logiciel ETIC (Environnement du traitement de l'informatique communale) en 2007 et maintient avec le CEG un partenariat au niveau technique. Le CEG ne fait pas de démarchage hors du canton, mais répond à des demandes venant d'autres entités qui sont parties prenantes dans la démarche.

Le CEG doit être en mesure de s'adapter aux nouveaux projets qui arrivent (par exemple : imagerie médicale dans le domaine de la santé).

A l'occasion d'un départ à la retraite d'un collaborateur, le CEG doit envisager la réorganisation de certains postes et des missions.

Il faut relever la préoccupation que représente l'augmentation des tarifs d'électricité dans la mesure où le CEG gère 150 serveurs qui tournent 24h/24. Un effort a déjà été fourni pour contenir la consommation en effectuant le remplacement du système de climatisation.

## **02.41 Contributions**

Il est rappelé le principe du système postnumerando, soit le versement d'acomptes (10 mensualités) pour l'année en cours et la taxation finale qui a lieu l'année suivante.

La courbe des contributions des personnes physiques a connu un pic en 2002 pour ensuite plonger pendant les années 2005-2006. Elle s'est progressivement améliorée les années suivantes, sans pour autant retrouver les sommets de 2002. La baisse est due en particulier à la réduction du coefficient fiscal

Un pic apparaît en 2007 concernant la contributions des personnes morales. Cela étant dû aux versements exceptionnels d'une grande entreprise de la ville.

## 02.61 Ressources humaines

Une nouvelle répartition a été établie concernant les secrétariats de direction. Ils ont été intégrés au sein de la chancellerie. Le taux d'emploi pour chacun de ces postes est de 80%.

La non-reprise automatique par l'Etat du personnel de l'Office de perception a été une mauvaise nouvelle. Après postulation, seules deux personnes sur 7 pourront travailler au sein de l'administration cantonale. La Ville de Neuchâtel a le souci de soutenir les employées afin qu'une solution soit trouvée pour chacune d'entre-elles. Le transfert de cette tâche à l'Etat va représenter une économie de Fr. 300'000.-- pour la Ville.

Concernant les charges de personnel, un planning détaillé est établi dès le printemps. L'objectif étant de présenter un état de la situation de tous les services avec des listes nominales indiquant tous les changements intervenus. Un listing est remis aux chefs de service pour ensuite établir une projection pour chaque employé.

Un commissaire fait remarquer qu'il n'est pas nécessairement utile d'avoir tout le détail pour le budget, contrairement à la présentation des comptes.

Une erreur intervenue en 2007 a été reportée dans le budget 2008. Cela concerne un montant de Fr. 600'000.-- comptabilisée comme charge de personnel (part employeur d'assainissement).

Par décision du Conseil général, le délai de carence a été supprimé. Par conséquent, aucun montant n'a été pris en compte (évaluation prudente).

Concernant l'adaptation de 1,5% de la masse salariale, il est fait remarquer que c'est « une bombe à retardement » puisque le système choisi en 2002 aurait pour conséquence une augmentation de plus de 20% sur une durée de 16 ans.

Un commissaire considère que l'on ne pourra pas échapper à une certaine austérité et se demande s'il ne faudrait pas envisager de s'inspirer de la méthode bernoise, soit le blocage des salaires. Est-ce que le Conseil communal envisage de repenser le traitement du personnel?

Il est répondu qu'un blocage à zéro est possible lorsque les salaires sont plus hauts que la moyenne, ce qui n'est pas le cas à Neuchâtel, principalement en ce qui concerne les cadres. Il est par ailleurs prévu de les associer à la réflexion des économies structurelles possibles.

Le montant prévu pour le départ à la retraite est doublé dans la mesure où il y a plus de personnes qui vont prendre une prochaine retraite.

Il a été décidé de résilier le contrat de la personne en charge de la cafétéria « Carrefour » afin d'instaurer un système sans personnel.

## **02.71 Service des assurances**

Le taux de couverture de la caisse de pensions de la ville, à fin septembre 2008 et estimé sur la base des engagements au 01.01.2008, est de 59,2%, autour de 60 %, avec les immeubles. Il est comptabilisé Fr. 37 millions de perte à fin septembre au niveau des titres. Sur l'ensemble, il est constaté une baisse de la performance de 10%.

A ce jour, les employés de Viteos se trouvent dans quatre caisses différentes, soit : Ville de Neuchâtel, Ville de La Chaux-de-Fonds, Etat de Neuchâtel et caisse de pensions des électriciens.

La caisse de pensions unique verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il était prévu un taux de couverture d'entrée de 70% à 75%, en fonction de celui de la caisse de pensions de l'Etat. Compte tenu de la situation de crise que nous connaissons actuellement, les conditions ne sont pas respectées et la convention devra probablement être adaptée. Au moment du départ, la ville devra garantir la différence entre son taux de couverture et le taux d'entrée dans la CPU. Calculé sur la base des chiffres 2006, le montant à refinancer est estimé entre 18 et 24 millions de francs (dont 12 millions couverts par des transferts d'immeubles de la ville). En effet, en dessous d'un taux de couverture de 70%, les parties doivent renégocier le contenu de cette convention, notamment le taux d'entrée dans la CPU (voir rapport 08-009).

Il s'agira d'être très attentif à ce point, considérant que la fortune de la ville se monte actuellement à 25 millions de francs.



## Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de M. Jean-Charles Authier (rapporteur) et de M. Thomas Facchinetti, s'est réunie le 30 octobre 2008 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des dicastères concernés, pour examiner le budget 2009. Ont également participé à cette séance : MM. Philippe Haeberli, chef de la Section de la santé et des affaires sociales, Sylvain Ghirardi, chef de la Section de la jeunesse et de l'intégration, André Staehli, secrétaire général des Ecoles enfantines et primaires, Christophe Bissat, chef de l'Office de l'aide sociale et Hugues Apothéloz, responsable de l'insertion professionnelle.

La sous-commission s'est réunie dans les locaux des Ateliers Phénix.

### 04. Santé et Affaires sociales

#### *Remarques générales*

Relevons la diminution de 200'000 francs de la part de la Ville à l'aide sociale en 2009 au vu de la bonne conjoncture de 2008. N'oublions pas que les chiffres 2009 sont le fruit de la refacturation par le Canton de la part des communes aux dépenses 2008.

Quelques reports envisagés par le Canton menacent de faire augmenter la facture dans le domaine social. On pense

- aux dépenses de financement des primes de caisse maladie qui seraient reportées sur le pot commun de l'aide sociale (assumé à 60% par les communes). L'opération consisterait à limiter le montant du subside versé aux assurés bénéficiant de l'aide matérielle à hauteur du niveau de la catégorie 1. La différence entre le montant de la prime et le subside de la catégorie 1 serait à charge de l'aide sociale.
- à l'aide financière aux requérants d'asile admis provisoirement, qui serait de même transférée sur le pot commun de l'aide sociale et, par ailleurs,
- à la clé de répartition canton-communes pour le déficit aux mesures d'intégration professionnelle, qui passerait de 50-50% à 40-60%.

L'un dans l'autre, ces reports se monteraient à quelque 10.5 millions de francs (5.7 + 3 + 1.8), dont approximativement 20% seraient supportés par la Ville de Neuchâtel.

#### **04.01      Secrétariat de direction**

04.01.30 Charges de personnel : transfert des traitements à la Chancellerie. Subsiste la rémunération d'un apprenant à 20%.

#### **04.02      Guichet social - administration**

04.02.30 Charges de personnel : augmentation de la dotation d'un demi-poste pour le secrétariat et transfert d'un demi-poste de conciergerie de l'urbanisme.

04.02.36 Subventions accordées : la réadaptation de l'ensemble des subventions a été permise entre autres par les nouveaux loyers des associations hébergées dans l'Hôtel des associations. Il faut noter que la politique générale de la Ville est justement de subventionner les loyers. L'enveloppe générale s'élève ainsi à quelque 10'000 francs de moins qu'en 2008.

Notons que l'association SOS futures Mamans a bénéficié d'un legs qui lui permet de se passer des subventions de la Ville pour quelques temps.

La subvention au Drop-In, accordée en 1994 par le Conseil général, a été supprimée, du fait que le domaine de la santé et de la prévention relève clairement du Canton depuis le désenchevêtrement des tâches. Le Conseil communal estime qu'il n'y aura pas d'impact sur les prestations offertes par le Drop-In, dont le budget total s'élève à 2.8 millions de francs. Il ne faut pas cacher que l'abandon de cette subvention traduit aussi les tensions croissantes induites par les reports de charges du Canton.

04.02.45 Dédommagement de collectivités : l'adaptation par rapport à 2008 reflète les versements effectifs de ces dernières années.

#### **04.11      Aide sociale**

Le poste à 70% disponible au budget 2008 (mais pas pourvu), n'a pas été budgété à nouveau en 2009. Il faut dire que le nombre de dossiers par assistant est revenu à un niveau acceptable d'environ 100.

#### **04.13      Agence A.V.S. et A.I.**

04.13.30 Charges de personnel : augmentation de la dotation d'un demi-poste.

#### **04.31 Centre d'orthophonie**

Les commissaires se demandent, indépendamment des améliorations apportées ces dernières années, quelles sont les prestations qui justifient que le centre d'orthophonie n'atteigne pas l'équilibre financier. Des réponses seront apportées par le Conseil communal dans le cadre de la discussion du budget.

### **09. Jeunesse et Intégration**

#### *Remarques générales*

L'élargissement de l'offre dans les structures parascolaires est reflété dans l'augmentation des charges dans les comptes respectifs. Seule la structure des Acacias n'a pas élargi son horaire et n'offre des prestations que pour la pause de midi.

Les charges d'entretien des bâtiments ont été transférées à l'urbanisme. Ainsi, on assiste à un transfert comptable (financièrement neutre) détaillé en bas de page 224, compte 09.41.392.06.

La suppression des postes d'apprenantes assistantes socio-éducatives a été décidée, après une expérience de trois ans, en raison d'abord de l'impossibilité à satisfaire aux exigences du plan d'études en matière de formation pratique. Celle-ci requiert en effet l'organisation de stages de longue durée au sein de homes pour personnes âgées et d'institutions spécialisées touchant au handicap mental ou physique. De plus, observation est faite qu'à l'échelle de la Suisse romande, les débouchés professionnels sont très minces, y compris dans les structures d'accueil extra-familial. Dans les crèches notamment, la plupart des Cantons romands exigent un niveau de formation supérieure ES, voire HES.

#### **09.02 Service administratif**

09.02.30 Charges du personnel : un poste vacant à hauteur de 40% a été supprimé du budget 2009.

09.02.351.04 Subsidés scolaires AI : la participation aux frais de scolarisation en établissements spécialisés a été portée par le Canton de 10 à 30 francs par jour et par enfant. La Ville a recouru contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral et n'a budgété à ce poste que la somme de 10 francs, bien que le recours n'ait pas d'effet suspensif.

09.02.366.08 Intégration sociale : les moyens à disposition en matière de subvention à l'intégration sociale ont doublé, passant de 50'000 à 100'000 francs par la volonté du Conseil communal de donner des moyens accrus à ce service.

#### **09.04 Actions Jeunesse**

09.04.365.06 Conseil des jeunes Neuchâtel : la subvention accordée a été diminuée de 6'000 francs. Il faut noter que le Conseil des jeunes n'a pas épuisé sa subvention ces dernières années.

09.04.365.98 Prix scolaire : comme mentionné dans le rapport du Conseil communal, les subventions aux prix scolaires (au CPLN et au lycée Jean-Piaget) ont été abandonnées.

#### **09.06 Contributions scolaires**

L'Etat envisage de diminuer sa contribution aux charges scolaires (ESRN et écoles enfantines et primaires) de 45 à 40.5%. Les contributions de la Ville (postes 09.06.352.04 et 09.41.30) seraient augmentées en conséquence.

#### **09.09 Accueil écoliers**

L'accueil parascolaire est subventionné par l'Etat car considéré au même titre que l'accueil des crèches. Les tarifs ont donc été adaptés aux barèmes cantonaux, qui peuvent être considérés comme dissuasifs pour les parents à revenu moyen ou supérieur (qui paient plein tarif à partir de 110'000 francs de revenu annuel).

#### **09.10 Contributions aux crèches**

09.10.365.01 Avances APE externes : l'augmentation de 50% des frais facturés par les crèches des autres communes pour le placement des enfants en dehors de la Ville reflète l'accroissement de la demande.

09.10.366.01 APE administrés NE : l'augmentation des subventions accordées s'explique principalement par l'intégration des crèches d'Hôpital neuchâtelois dans le plan d'équipement cantonal. Les coûts de ces crèches ne sont en conséquence plus supportés par le budget d'Hôpital neuchâtelois, mais par les communes de domicile pour 84% et par l'Etat pour le solde.

#### **09.43 Clinique dentaire**

Il faut noter que nous ne disposons toujours pas de vue claire sur le futur et les évolutions possibles de cette institution. Vu que la responsabilité en sera bientôt reprise par le Conseil communal, les commissaires suggèrent que celui-ci se préoccupe d'ores et déjà des missions et moyens qu'il veut lui attribuer. Par ailleurs, la question se pose de savoir pourquoi les prestations qui ne relèvent pas strictement du cadre légal devraient être déficitaires.

La séance de la sous-commission se conclut par un exposé de M. Apothéloz sur les activités d'insertion professionnelle, suivi d'une visite des Ateliers Phénix.

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Environnement (urbanisme, forêts et domaine), Transports,  
Développement durable)

La sous-commission financière III, composée de Mme Carole Maeder Milz, MM. Olivier Arni et Blaise Péquignot (rapporteur), s'est réunie le 31 octobre 2008 en présence de Mme Valérie Garbani, directrice de l'Environnement, des Transports et du Développement durable, pour examiner le budget 2009. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, chef de la police des construction et chef du service de l'aménagement urbain, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef du service des bâtiments, Christian Trchsel, délégué à l'énergie, Jan Boni, ingénieur forestier, Antoine Rosselet, intendant des domaines, Willy Zahnd, chef-caviste aux Caves de la Ville et Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, au développement durable et à l'environnement.

### **03. Forêts et Domaines**

#### **03.11 Exploitation des forêts**

Le principal changement entre le budget 2008 et le budget 2009 est lié à l'introduction de l'octroi de subventions sur la base d'accord de prestations (RPT) signé par la Ville avec le canton et la Confédération. L'accord de prestations "Entretien de forêts multifonctionnelles" a été signé en mars 2008 avec entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Le compte 03.11.434.08 "Prestations RPT" remplace les 4 comptes suivants :

- 03.11.460.08 Subvention fédérale
- 03.11.461.08 Subvention cantonale
- 03.11.460.15 Subvention fédérale pour réserve forestière
- 03.11.461.15 Subvention cantonale pour réserve forestière

Cet accord de prestations prévoit pour la période 2008-2011 :

- l'entretien des forêts protectrices sur 85.46 ha
- la construction de pistes à tracteur sur 750 m'
- l'entretien de chemin carrossable sur 800 m'
- l'établissement de deux révisions de plans de gestion, Pierre-Gelée et la Biche, avec un inventaire sur 21 ha.
- des soins à la jeune forêt sur une surface de 1,52 ha.
- des interventions en faveur du grand tétras sur 4 ha.
- des interventions en faveur des garides sur 8 ha.
- création et entretien de jeunes peuplements de chênes sur 15.7 ha.
- entretien de pâturages boisés sur 2.93 ha.

Pour toutes ces prestations, la Ville reçoit 169'000 francs par an pour les années 2008, 2009 et 2010. Le montant versé en 2011 dépendra toutefois du décompte des travaux effectués.

Une erreur s'est glissée dans le budget 2009 au sujet de ce montant à percevoir. Le tableau ci-après donne les corrections à apporter :

Compte	Titre	Montant inscrit au budget	Montant corrigé <sup>1</sup> / proposé <sup>2</sup>	Différence
03.11.434.08	Prestations RPT	244'000.-	- 169'000.- <sub>1</sub>	75'000.-
03.11.382.07	Réserve for. attribution	50'000.-	10'000.- <sup>2</sup>	- 40'000.-
03.11.318.11	Débardeurs	95'000.-	90'000.- <sup>2</sup>	- 5'000.-
03.11.318.13	Autres entrepreneurs	288'000.-	258'000.- <sub>2</sub>	- 30'000.-
Influence sur le résultat global du budget 2009 des forêts				0.-

Concernant l'exploitation et la vente de bois, beaucoup d'incertitudes règnent actuellement. La saison de coupe 2007-2008 s'est terminée sur une note encourageante. La demande en bois était bonne et les prix obtenus étaient relativement attractifs.

A l'heure actuelle, la situation financière et économique perturbée rend les acheteurs de bois extrêmement prudents.

La demande en bois est maintenant moins intéressante tant dans les volumes recherchés que dans les prix offerts (actuellement Fr. 5.- à 10.- de moins par m<sup>3</sup> qu'au printemps 2008).

Pour le marché des bois, une note positive est néanmoins à relever : le bois de chêne est recherché et les prix offerts intéressants.

### Réserve forestière

L'attribution à la réserve est constituée, selon l'article 71 de la loi cantonale sur les forêts, du 6 février 1996, par une retenue obligatoire sur les recettes nettes de l'exploitation forestière et par l'intérêt du capital. En application de l'art. 55 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts, du 27 novembre 1996, le taux de cette retenue obligatoire est de 5% (cf. annexes). Dans la mesure où l'exploitation est déficitaire, seul le deuxième élément figure donc dans le budget (03.11.383.07).

## **03.21 Domaines**

Les caractéristiques du budget 2009 sont une réduction des crédits d'entretien d'environ 65'000 francs, une augmentation de charges nouvelles d'environ 40'000 francs liées à la Rouvraie et une réduction des revenus d'immeubles locatifs consécutive à la vente d'immeubles à Chaumont.

### **03.21 Vignes et**

### **03.32 Encavage**

La récolte 2008 s'annonce assez bien. Il faut noter une grande quantité de vendange. La production permettra d'être proche de l'équilibre.

Au niveau de l'entretien à charges des Caves, le remplacement d'un refroidisseur par une machine moins gourmande en eau permettra de substantielles économies.

S'agissant du flaconnage, une nouvelle génération de bouchons permettra une économie d'environ 15'000 francs. Il faut rappeler qu'une économie d'un même montant avait déjà été réalisée au niveau de l'étiquetage.

Au chapitre du personnel, le temps de travail standard de 40 heures/semaine, eu égard au genre d'activités du domaine en question, n'est pas idéal en termes budgétaires. En l'état, les heures supplémentaires seront compensées en congés équivalents.

Il est relevé que le coût des prestations des caves à la Chancellerie ne concernent que le vin sans les heures de travail du personnel. Celles-ci sont prises en charge par les caves.

S'agissant de l'examen de détails des comptes, les commentaires suivants ont été donnés :

#### 03.31.313.34 Reconstitution du vignoble

Il s'agit d'une volonté de ne pas reconstituer le vignoble au taux de 15% au vu de ce qui a été réalisé ces dernières années.

#### 03.32.306.03 Vêtements de travail

La réserve est suffisante pour ne rien prévoir à ce sujet en 2009.

#### Réflexions et projets

Une étude est en cours pour créer un centre de production commun avec les Caves du Prieuré et la Fondation Hôpital Pourtalès.

#### Production intégrée

A la question de savoir si les Caves pouvaient passer à une exploitation « bio », il fut répondu que, pour l'instant, les indicateurs sur le suivi d'une telle exploitation font défaut. Il faut être conscient que ce type d'exploitation implique, au début, une augmentation des charges et qu'il faut également un fonds de réserve important pour palier aux mauvaises années.

La Ville de Neuchâtel est propriétaire de 13,5 hectares de vignes dont 11.5 sont actuellement exploités par les Caves dans le respect des règles de la « Production intégrée » (PI).

Cette technique culturale ménage l'environnement en n'autorisant notamment l'utilisation des engrais minéraux et des produits phytosanitaires (insecticides, herbicides) qu'en quantités minimales très proche de la nature, elle tend aussi à un équilibre optimal entre tous les facteurs de production. Elle cherche à les combiner afin que leurs effets se complètent : ces facteurs vont du choix du site à la protection des plantes en passant par les soins apportés au sol, à l'assolement, au choix des variétés ou aux techniques de cultures. Des contrôles sévères et réguliers effectués tant chez le producteur qu'aux divers niveaux de commercialisation garantissent l'application stricte de la PI.



Les Caves de la Ville font ainsi partie de ces vigneronns suisses qui sont à l'avant-garde du développement durable.

## **06. Urbanisme**

### **Charges par nature**

#### Charges de personnel

Malgré une diminution de 0,53 poste (poste de cadre à l'aménagement urbain non renouvelé et repris par Monsieur Fabien Coquillat): à cet égard, la section craint, compte tenu d'un effectif trop limité, d'être moins prospective et d'avoir moins de temps pour le management, les charges de personnel augmentent de 8.5% par rapport au budget 2008. Cette augmentation se décompose comme suit : augmentations individuelles 1,5 %, indexation partielle 1,37 %, suppression du délai de carence 2%, soit un total intermédiaire de 4,87 %. S'ajoutent à cela les augmentations liées aux promotions, ainsi que des mutations de personnes au 4ème trimestre 2008 non prises en compte (mais qui occasionneront des améliorations d'environ 100'000 francs aux comptes 2009).

#### Biens, Services et Marchandises

Les bases de comparaison sont faussées par l'intégration au budget 2009 des groupes 32 (Eglises), 39 (Ecoles) et 42 (Musées) avec respectivement 44'000 francs, 362'000 francs et 202'000 francs. Sans cet « apport » de 608'000 francs, ce poste aurait diminué de 186'000 francs.

#### Amortissements

Ici aussi, les bases de comparaison sont faussées par l'intégration au budget 2009 des groupes précités avec respectivement 44'000 francs, 612'000 francs et 668'000 francs. Sans cet « apport » de 1'324'000 francs, ce poste aurait diminué de 18'000 francs.

#### Attribution aux financements spéciaux

3% des loyers nets sont attribués à la réserve pour entretien. Ce principe avait été introduit lors de l'octroi des crédits d'investissement lourds en 1993. Jusqu'à présent, cette attribution se faisait en fonction de la situation financière. Le budget 2009 reprend le principe. Le montant y relatif n'est pas très élevé eu égard à la faible valeur locative prise en considération. Le solde de cette réserve était au 31.12.2007 de 1'735'638.45 francs (compte B280.42, page 622 du rapport sur la gestion et les comptes 2007).

### Imputations internes

Les charges financières des groupes 32 (51'000 francs), 39 (1'185'000 francs) et 42 (430'000 francs) faussent également la comparaison (+ 1'667'000 francs) : sinon, ce poste aurait diminué de 73'000 francs.

### **Revenus par nature**

#### Revenus des biens

On note une augmentation de 2,20 % liée aux encaissements des loyers budgétisés, notamment en fonction d'adaptations à l'IPC et des frais d'entretien moyens.

#### Contributions

L'augmentation de 16.82% par rapport au budget 2008 provient essentiellement des prestations à des tiers (notamment travaux de peinture pour 55'000 francs), ainsi que de 27'000 francs d'honoraires de gérance facturés à la Caisse de Pensions de la Ville de Neuchâtel.

#### Prélèvement aux financements spéciaux

Le doublement de ce poste provient de la dissolution de réserves au bilan. Ces prélèvements ont été étendus en 2009 aux immeubles locatifs du patrimoine administratif à hauteur de 174'000 francs et aux immeubles HLM du patrimoine financier à hauteur de 80'000 francs.

### Imputations internes

La balance des charges des groupes 32, pour 138'000 francs, 39, pour 2'159'000 francs, et 42, pour 1'300'000 francs rendent la comparaison malaisée par rapport au budget 2008 (+ 191,29%, soit une augmentation de 3,6 mio).

Globalement, l'excédent de charges de la section de l'urbanisme se situe à 4,8 mio (5,25 mio au budget 2008). L'amélioration de 448'000 francs s'élève à 8,5 %, respectivement à 22 % par rapport aux comptes 2007.

**Bilan**

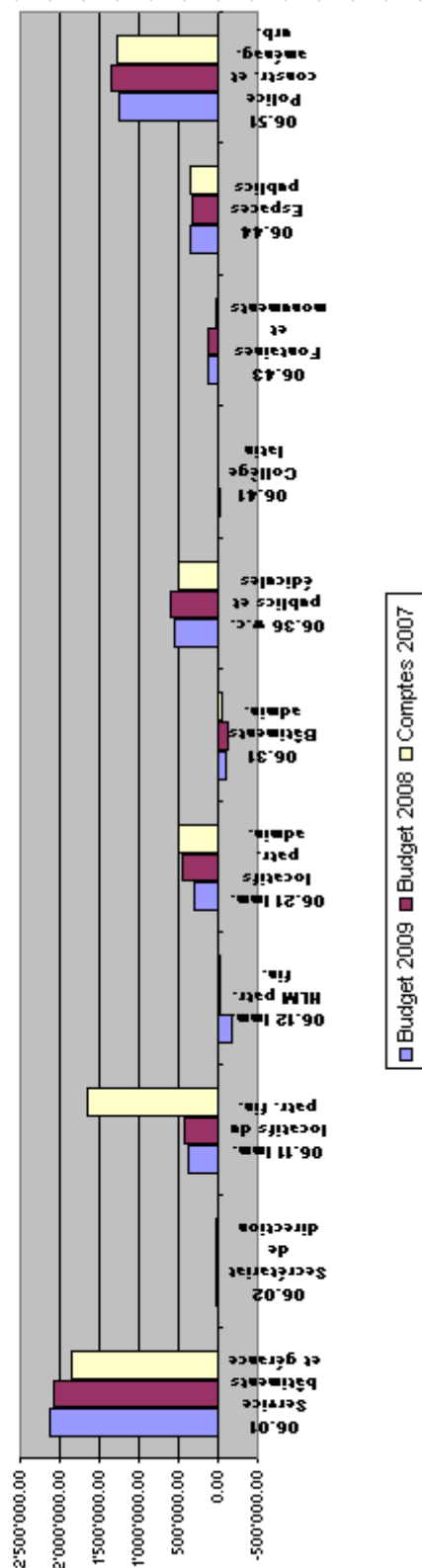
- + 3,7 mio charges de fonctionnement en plus
- + 4,2 mio recettes de fonctionnement en plus
- 0,5 mio de diminution de l'excédent de charges

Causes principales:

- + 0,6 mio BSM (report groupes 32, 39, 42)
- + 1,3 mio Amortissements (report groupes 32, 39, 42)
- + 1,7 mio Imputations internes de charges (report gr. 32, 39, 42)
- + 3,6 mio de charges en plus du fait de bases de comparaison différentes
- 3,6 mio de revenus d'imputation en plus dus à des bases différentes de comparaison
- 0,0 mio les charges et revenus des nouveaux groupes se compensent
  
- + 0,4 mio de charges courantes en plus (personnel et attribution aux réserves)
- 0,2 mio de diminution réelle des charges sur les biens, services et marchandises
- 0,1 mio de diminution réelle des charges d'imputations internes
- 0,2 mio de divers revenus courants en plus (revenus de biens et contributions)
- 0,4 mio de dissolution de provisions pour travaux de rénovation
- 0,5 mio de diminution de charges

	Budget 2009	Budget 2008	B09-B08	%	Comptes 2007
06.01 Service bâtiments et gérance	2'122'800.00	2'072'500.00	50'300.00	2.43%	1'859'200.00
06.02 Secrétariat de direction	36'500.00	32'400.00	4'100.00	12.65%	19'400.00
06.11 Imm. locatifs du patr. fin.	370'200.00	437'400.00	-67'200.00	-15.36%	1'652'600.00
06.12 Imm. HLM patr. fin.	-168'500.00	-30'000.00	-138'500.00	461.67%	-23'900.00
06.21 Imm. locatifs patr. admin.	288'800.00	454'800.00	-166'000.00	-36.50%	490'000.00
06.31 Bâtiments admin.	-112'000.00	-131'800.00	19'800.00	-15.02%	-58'500.00
06.36 w.c. publics et édicules	548'900.00	595'000.00	-46'100.00	-7.75%	502'000.00
06.41 Collège latin	-20'500.00	900.00	-21'400.00	-2377.78%	11'100.00
06.43 Fontaines et monuments	136'700.00	136'500.00	200.00	0.15%	35'700.00
06.44 Espaces publics	360'600.00	336'300.00	24'300.00	7.23%	343'000.00
06.51 Police constr. et aménag. urb.	1'243'400.00	1'342'400.00	-99'000.00	-7.37%	1'276'200.00
<b>06 Urbanisme</b>	<b>4'797'700.00</b>	<b>5'246'400.00</b>	<b>-448'700.00</b>	<b>-8.55%</b>	<b>6'143'000.00</b>

### URBANISME - Budget par groupe



## Explications des écarts de plus de 100'000 francs

### Améliorations

#### **06.11 Immeubles locatifs du patrimoine financier**

06.11.482.14 - **168'000 francs**

Réserve entretien

Prélèvement de 568'000 francs à la réserve en 2009 (contre 400'000 francs en 2008)

#### **06.21 Immeubles locatifs du patrimoine financier**

0621 .482.14 - **174'000 francs**

Réserve entretien

Prélèvement de 174'000 francs à la réserve en 2009 (rien en 2008)

#### **06.31 Bâtiments administratifs**

06.31.427.00 - **118'000 francs**

Loyers

Facturation de loyers dans les locaux administratifs suivants:

Viteos SA fbg Hôpital 4 / Festiconcept et Ecoparc, fbg du Lac 3

### Détériorations

#### **06.01. Service des bâtiments et gérance**

06.01.301.03 + **114'000 francs**

Traitement personnel technique

Augmentation de 0,1 poste architecte communal adjoint et 1 nouvel apprenti dessinateur; augmentations ordinaires et indexation partielle; mutations non budgétisées

#### **06.11 Immeubles locatifs du patrimoine financier**

06.11.382.14 + **102'800 francs**

Réserve entretien

Attribution à la réserve pour 2009 (rien en 2008)

#### **06.31 Bâtiments administratifs**

06.31.490.99 + **105'000 francs**

Prestations autres services

Moins de facturations internes de loyers du fait de retards dans l'extension prévue de locaux pour la police, ainsi que pour la bibliothèque Pestalozzi.

S'agissant de l'examen de détails des comptes, les commentaires suivants ont été donnés :

06.31.309.01 Offres d'emplois

Il s'agit principalement d'offres d'emplois pour des concierges et des départs à la retraite

06.31.391.06 Prestations de urbanisme 06

Le chiffre 06 se réfère simplement à la classification administrative de la section de l'urbanisme (cf. page 16 du rapport 08-023).

06.34.427.00 Loyers

Les recettes seront plus élevées car le solde des locaux du stand de tir vient d'être loué.

**Budget des investissements****2.1 Budget des investissements 2009**

13

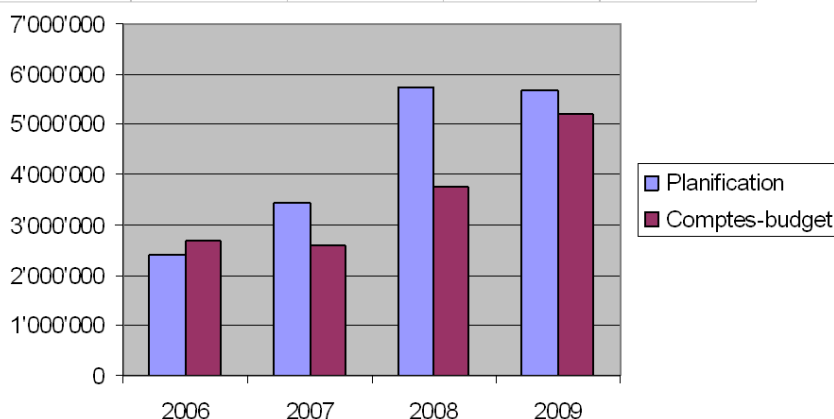
**Comparaison avec planification 2006-2009**

INVESTISSEMENTS NETS DE LA PLANIFICATION 2006/2009 (état 2005)

Planif. 2006	Planif. 2007	Planif. 2008	Planif. 2009	Total
2'400'000.00	3'450'000.00	5'740'000.00	5'670'000.00	17'260'000.00

INVESTISSEMENTS NETS DE LA PLANIFICATION 2006/2009 (état 2008)

Comptes 2006	Comptes 2007	Prévisions 2008	Budget 2009	Total
2'680'521.00	2'575'372.00	3'738'000.00	4'801'000.00	13'794'893.00



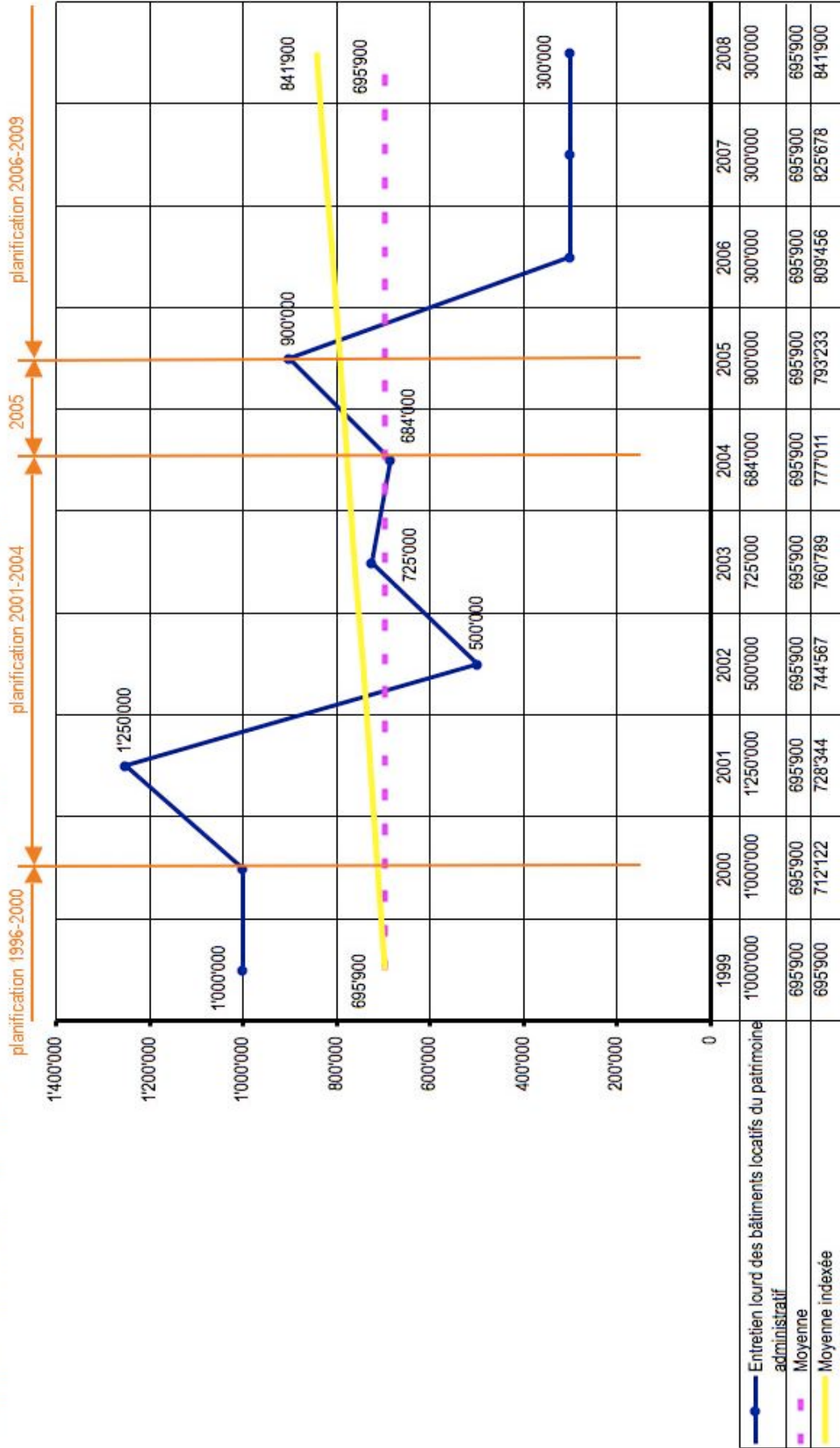
Sous-commission financière du 31 octobre 2008

Ville de  
Neuchâtel

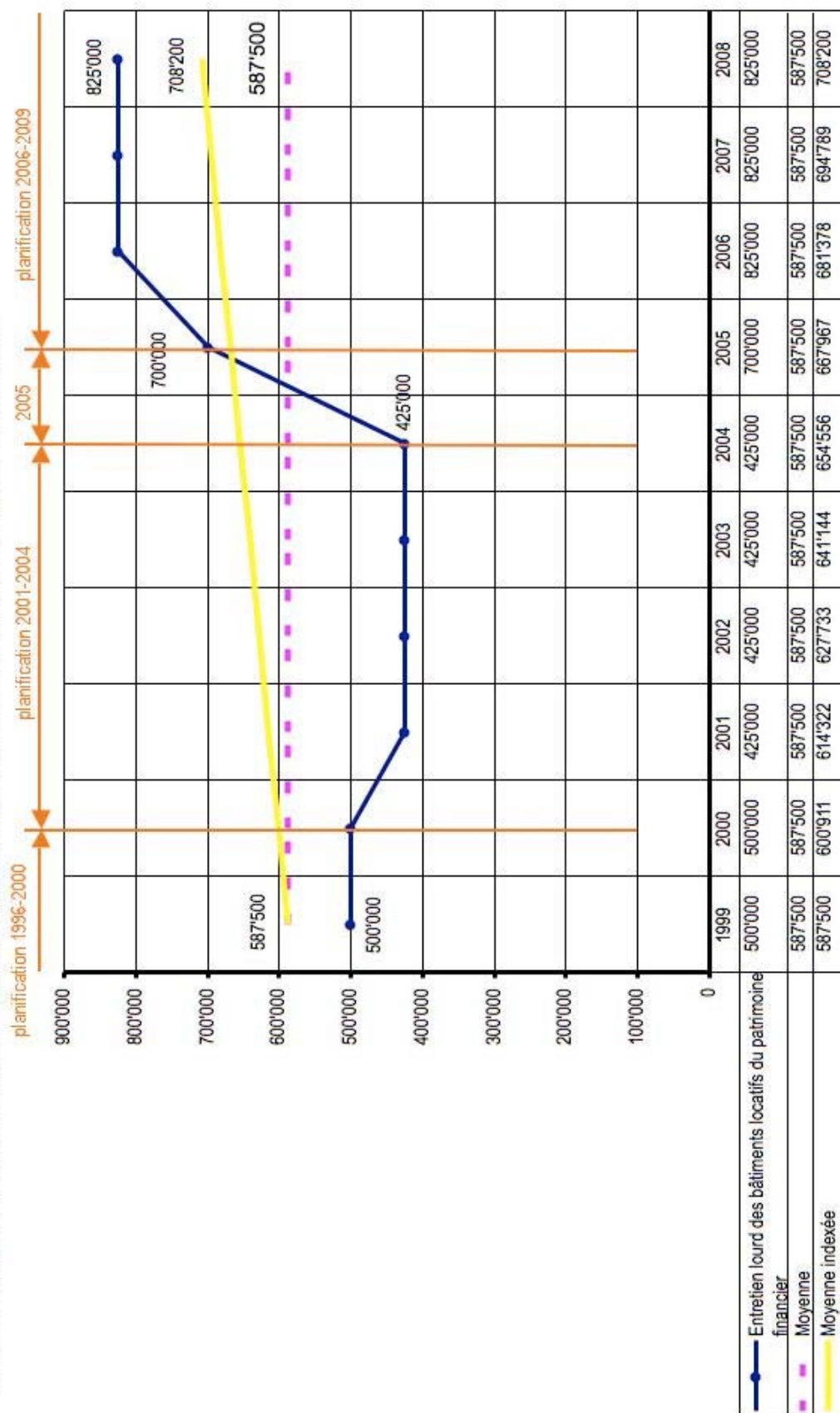
BUDGET URBANISME 2009

On constate qu'à l'exception de l'année 2006, les investissements sont en dessous de la planification. En 2008, ils seront même en dessous des prévisions. En 2009, les investissements ont été réduits pour atteindre l'autofinancement.

Bilan du budget des investissements de l'entretien lourds des immeubles du patrimoine administratif. 1999-2008



### Bilan du budget des investissements de l'entretien lourd des immeubles du patrimoine financier. 1999-2008





Par le passé, le Conseil communal estimait que le budget des investissements pouvait être revu à la baisse. Ainsi, certains étaient prévus pour quelques bâtiments et les autres étaient réduits à leur portion congrue. Mais, au final, les investissements lourds n'ont pas vraiment été réalisés.

Dans son rapport à l'appui du budget 2008, la sous-commission financière relevait qu'un rapport sur la politique du logement serait soumis au Conseil général d'ici la fin de la législature et qu'il comprendrait un historique, un état de santé du patrimoine, une méthodologie, très vraisemblablement des propositions de ventes et des options visant à concrétiser ladite politique du logement. Elle rappelait qu'un montant de 1'600'000 francs était par ailleurs prévu à cet effet dans la planification financière, mais le crédit effectivement sollicité devrait être inférieur. Actuellement, avec des fiches techniques, l'urbanisme travaille à l'ancienne, ne dispose pas de plans numérisés et n'a pas de moyens techniques à disposition pour assurer un suivi efficace du patrimoine immobilier. La mise en œuvre du crédit d'investissement précité permettrait de disposer de l'outil permettant ce suivi et permettant de satisfaire le Conseil général, lequel déplore à chaque fois le triste état de ce patrimoine.

Les commissaires, à l'unanimité, estiment que ce crédit d'investissement de 1'600'000 francs (*inventaire, évaluation et informatisation des bâtiments, étape 1* ; cf. page 235 du rapport 08-023) doit être débloqué sans délai, et ce par un amendement (projet d'arrêté I) au budget des investissements (ce qui ne dispense pas le Conseil communal de présenter un rapport à ce propos au tout début de l'année 2009).

### Délégué à l'énergie

Il est à relever que la problématique de l'énergie est maintenant bien prise en compte dans tous les services. Ainsi, ce sont 700'000 litres de mazout qui sont consommés en moins depuis 1993.

### Priorités et réflexions

Des réflexions sont en cours sur tous les services qui procèdent à l'entretien des bâtiments qu'ils occupent pour « rapatrier » ces « satellites » dans le but de faire des économies d'échelles au niveau des contrats d'entretien.

La mise aux normes OIBT (ordonnance sur les installations à basse tension) occupera le service des bâtiments. Ceci n'avait pas été prévu dans la planification quadriennale car le rapport de NEWIS n'avait pas été reçu à temps (cf. page 236 du rapport 08-023)

On peut encore citer sous ce chapitre les travaux de restauration de la Collégiale, ainsi que ceux du collège du Crêt-du-Chêne.

Des réflexions portent également sur les synergies possibles entre l'aménagement urbain et la police des constructions, sur la gérance et le service technique des bâtiments, tout comme sur l'amélioration de l'état locatif et du suivi du contentieux.

Au niveau des investissements, il faut citer les Jeunes-Rives, ainsi que la passerelle Gare-Mail.

La question de la gérance unique est évidemment liée à l'entrée en vigueur de la caisse de pension unique.

Au chapitre de l'agglomération, des réflexions au sein de la COMUL ont lieu s'agissant de la mise sur pied d'une agence de développement local, à savoir un service commun pour les prestations en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, entre autres, il faut encore citer l'élaboration d'un plan de quartier « CSEM ».

### **Projet X - Arrêté modifiant l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 2008**

Le chapitre 4.5 « Taxes, émoluments et tarifs » du rapport 08-023 (pages 9 et 10) ne contenant pas d'explications au sujet de ce projet d'arrêté, la sous-commission a obtenu la motivation suivante.

L'article 180 du règlement d'aménagement communal de 1998 (RA) a introduit le principe de versement d'une contribution compensatoire, exigible lorsque les espaces de jeux imposés par la réglementation (cf. art. 177 et 178 RA) ne peuvent pas être réalisés ou ne peuvent l'être que partiellement. Jusqu'à l'année 2008, la Ville n'a pas été confrontée à la nécessité d'exiger ce type de contribution. Plusieurs projets en cours d'instruction vont pourtant l'amener à le faire en 2009 et il est donc indispensable qu'un montant soit fixé dans l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments de permis de construire ; pour ce faire, le Conseil communal propose d'introduire un nouvel article 77 bis, intitulé « espaces de jeux non aménagés sur terrains privés ».

Le montant par m<sup>2</sup> d'espaces de jeux non aménagés a été établi sur la base des coûts moyens de réalisation de places de jeux publiques, équipées de manière standard. Il tient compte également d'une marge d'augmentation possible pour les prochaines années.

Cette contribution est exigible pour des immeubles de plus de 6 logements contenant des appartements de 3 pièces et plus.

Il convient de rappeler que les contributions seront versées au fonds communal pour les espaces de jeux, dont l'utilisation est destinée au financement de l'aménagement et de l'entretien des espaces de jeux publics (art. 181 RA). Les recettes seront comptabilisées sous la rubrique 05.65.482.19 T.P fonds place de jeux.

## 14. Transports

### 14.02 Transports

#### 14.02.301.01 Traitements

La création d'un nouveau poste (0,88 poste, cf. page 23 du rapport 08-023) est celui de l'assistante du délégué à la mobilité. Ce poste est presque autofinancé par New Ride et Neuchâtel Roule : la charge résiduelle est d'environ 20'000 francs. Ce poste est limité au 31 janvier 2010.

#### Abonnements généraux AG-Flexi

Douze abonnements sont à disposition du public et 4 à disposition de l'administration (14.02.317.22 et 14.02.317.24/ 14.02.436.55 et 14.02.436.56).

#### 14.02.318.24 22 sept. « Journée sans voiture »

Le Salon national de la mobilité se déroulera une nouvelle fois à Neuchâtel les 15 et 16 mai 2009. Cette rubrique devrait en fait être rebaptisée dès lors que le concept « Journée sans voiture » n'est plus appliqué.

#### 14.02.319.02 Promotion mobilité durable

Un rapport sera bientôt présenté sur le 2<sup>e</sup> train de mesures en la matière.

#### 14.02.364.03 TN Ligne 10

Un arrêté sur le sujet n'a pas été proposé car la Ville est dans l'attente de la décision des autres communes. Les précisions suivantes sont données par Madame la Directrice des transports.

#### 1. Décision de la CRT du 27 octobre 2008

En date du 27 octobre, lors de la séance de la Conférence régionale des transports 1 (CRT), les exécutifs des douze communes de la COMUL ont validé la décision de prolonger la ligne de bus circulant actuellement entre Neuchâtel Gare et Peseux (ligne TN 10). Suivant les recommandations des études menées dès 2005 par le bureau Boss,

identifiant clairement un lien manquant, cette ligne se poursuivra dès la rentrée scolaire (15 août 2009) jusqu'à Bôle en passant par Corcelles, Auvernier et Colombier. Le financement de cette mesure du Contrat d'agglomération signé le 8 novembre 2007 (article 15 - mesures concernant les transports publics) doit encore être accepté par les législatifs communaux et le Conseil d'Etat. Le coût de 1'262'000 mio de francs (coûts d'exploitation non couverts) sera partagé à parts égales entre canton et communes. Pour leur part, les communes se sont mises d'accord sur une nouvelle clef de répartition « solidaire », une démarche novatrice démontrant les synergies développées par la COMUL : toutes les communes participeront financièrement, pas uniquement les communes desservies comme le prévoit la Loi cantonale sur les transports publics (LTP).

La COMUL privilégie une stratégie d'agglomération axée sur un développement coordonné des pôles économiques et de logement avec le réseau de transports publics ainsi que sur une utilisation et un développement commun des équipements et infrastructures entre les douze communes. Cette démarche, engagée sous le pilotage du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), s'inscrit dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération. Outre la densification de l'urbanisation autour des pôles de gare et le long des lignes de transports publics, le contrat d'agglomération de la COMUL vise à compléter de manière ciblée le réseau de transports publics afin d'offrir une véritable alternative à la voiture sur l'ensemble de l'agglomération. Dès l'automne 2009, 3 bus devraient ainsi offrir une cadence à 30 minutes, 7 jours/7, entre la gare de Neuchâtel et le nord de Bôle. Cette nouvelle liaison permettra notamment de relier verticalement Peseux et Corcelles-Cormondèche à Auvernier et Colombier (tram), ainsi que d'offrir un véritable réseau de transports publics aux communes de Colombier et Bôle. Il n'y aura désormais plus besoin de faire systématiquement le détour par Neuchâtel pour se rendre de l'ouest de l'agglomération à Peseux ou vice-versa. Un chaînon manquant, représentant un important potentiel en terme de pendulaires (élèves et habitants) est ainsi en passe d'être comblé. La ligne sera tout d'abord à l'essai durant 3 ans maximum conformément à la LTP, avant que d'être, le cas échéant, intégrée dans le pot commun.

## 2. Incidences financières pour la Ville de Neuchâtel

Le coût d'exploitation de cette ligne sur une année ascende à 1,262 million, dont 631'000 francs à charge des 12 communes de la COMUL et 631'000 francs à charge de l'Etat. Pour 2009, la part à charge de la Ville de Neuchâtel s'élève à 23'000 francs. Le budget prévoit 46'000 francs. Cette différence s'explique par le fait qu'il était initialement envisagé d'introduire le prolongement de la ligne 10 antérieurement au 15 août 2009. Sur une année complète d'exploitation, la part de la Ville s'élève à

68'492 francs (valeur 2010). Si les législatifs des 12 communes, voire une grande majorité d'entre eux, acceptent la création de cette nouvelle ligne et les incidences financières y afférentes, il sera examiné, dans le cadre du budget 2010, s'il est nécessaire de saisir le Conseil général d'un arrêté.

### 3. Arguments en faveur de la prolongation de la ligne 10 du point de vue de la Ville de Neuchâtel

En 2004, suite au refus du Conseil d'administration des TN d'inclure cette prestation dans son budget, l'exploitation de la ligne 10 entre la gare de Neuchâtel et Peseux avait été exceptionnellement financée à hauteur de 110'000 francs par la Ville de Neuchâtel et à hauteur de 20'000 francs par la Commune de Peseux. Dans le cadre du budget 2005, pour des raisons financières, le Conseil communal a dû renoncer à inscrire cette charge. Le 17 janvier 2005, le Conseil général a accepté, sans opposition, la résolution suivante à l'adresse du Conseil d'Etat et des TN: « Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel insiste pour que la ligne 10 des TN soit incorporée dans le pot commun au prochain changement d'horaire (décembre 2005) y compris les week-end et les jours fériés ». En 2004, 715 voyageurs avaient emprunté la ligne 10 durant les week-ends.

Outre l'argument du développement des transports publics à l'échelle du Littoral et l'argument de la concrétisation de la COMUL, la prolongation de la ligne 10 permettra de réintroduire la prestation durant les week-ends et les jours fériés à une cadence de 30 minutes, et ce pour des coûts inférieurs à 2004, à savoir 68'492 francs au lieu de 110'000 francs. Au surplus, en cas de succès de cette ligne, après les trois ans maximum de période probatoire, elle serait intégrée dans le pot commun soit financée par l'ensemble des communes du Canton et par l'Etat.

#### 14.02.364.07 Promotion Onde Verte

Du fait que les subventions accordées à ce titre sont quérables, on constate une diminution des demandes. Les commissaires souhaitent que davantage de publicité en faveur de cette mesure soit réalisée, ce sans coûts additionnels pour la Ville.

#### 14.02.427.04 Rev. mobilité professionnelle

La réduction est due au fait que les SI utilisaient beaucoup de places de stationnement.

#### Investissements

Le plan directeur de la mobilité douce pourra être réalisé dès lors que le DGT a très récemment donné son feu vert.

## Développement durable

L'Agenda 21 sera réactualisé.

### **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Chancellerie, Service juridique, Sécurité, Infrastructures et Energies,  
Politique d'agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de MM. Yves Carraux (rapporteur), Pierre-Alain Storrer, Christian Van Gessel (excusé), s'est réunie le 31 octobre 2008 pour l'examen du budget de l'exercice 2009, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Rémy Voirol, chancelier Bertrand Cottier, vice-chancelier et chef du Contrôle des habitants, Alain Virchaux, chef du Service juridique, Mme Nadia Boss, adjointe de direction, MM. Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil et Mme Ginette Escarré, responsable du cimetière, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretilat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

#### **01. Chancellerie**

Le Conseil communal s'est réorganisé. Il a non seulement procédé à une nouvelle répartition des tâches mais également à une nouvelle répartition des missions tenant compte notamment du désenchevêtrement des tâches et des missions transversales. Les synergies positives font déjà sentir leurs premiers effets en particulier entre la police et les travaux publics. La Chancellerie poursuit sa restructuration et renouvelle ses mesures d'économies. Par ailleurs, l'effectif de la Chancellerie retrouve le niveau qu'il avait en 1993.

##### **01.01 Conseil général**

###### 01.01.300.04 Jetons de présence

La Chancellerie s'attend à une diminution du nombre de séances de commissions. Il n'est pas prévu de réduction du montant des indemnités.

###### 01.01.394.01 Economat

Des économies de l'ordre de 20'000 francs sont attendues par rapport au

budget 2008. L'augmentation de ce poste par rapport aux comptes 2007 est due au rapatriement en interne de l'impression des procès-verbaux du Conseil général. Dans le futur, il est envisagé de graver ceux-ci sur CD.

## **01.02 Conseil communal**

### 01.02.301.01 Secrétaires de direction

Les secrétariats de direction ont été regroupés. Les imputations internes ont changé, mais il n'y a pas de changement global.

### 01.02.317.04 Vins d'honneur

Par mesure d'économie, les vins d'honneur et la boulangerie sont revus à la baisse.

### 01.02.318.02 Mandats, études et enquêtes

Les 30'000 francs inscrits au budget correspondent aux coûts estimés de fonctionnement du Guichet unique imputables à la Ville de Neuchâtel. Par ailleurs, un commissaire propose le regroupement de tous les postes "mandats et études" (xx.xx.318.02), qui représentent pour chaque service des dizaines de milliers de francs, dans un seul service, par exemple celui du Conseil communal, chargé alors de trouver des compétences en interne pour réaliser les travaux avant de donner les mandats à l'extérieur.

### 01.02.319.06 Millénaire 2011

Conformément au rapport concernant le millénaire, 75'000 francs sont engagés dès février 2009. Il s'agit essentiellement d'une part de 20'000 francs pour financer l'ouvrage du millénaire et d'un mandat correspondant à un poste à 50 % destiné au secrétariat exécutif.

## **01.14 Economat et centre d'impression**

### 01.14.310.01 Fournitures de bureau

La somme de 470'000 francs couvre essentiellement les coûts du papier. Les achats sont groupés avec plusieurs autres collectivités publiques. Il s'agit de 20'000 francs de plus qu'au budget 2008 en prévision d'un respect plus strict de l'ordre de service obligeant tous les services à passer par l'économat pour les travaux d'impressions.

## **01.81 Service juridique**

### 01.81.301.01 Traitements

L'augmentation des traitements est prévue en raison de la venue de deux avocats stagiaires. Ces stages de 2 ans peuvent être effectués intégralement en étude ou à raison de 1,5 an en étude et 6 mois dans une administration. La rétribution est entre 1'650 et 2'000 francs par mois.

En principe, l'intégralité des contentieux de l'administration communale est traitée en interne, mais le service juridique s'est récusé dans une affaire et a confié le mandat à un expert externe.

## **05. Travaux publics**

Le budget 2009 présente un excédent de charges de 18'467'200 francs, ce qui représente 549'500.- francs de plus qu'au budget 2008 (17'917'700.-). Le service poursuit ses restructurations, ce qui engendre une baisse de 4.18 équivalents temps plein (non-renouvellement de postes, suppression du poste de chef du garage ainsi que de certaines heures des auxiliaires). Depuis 2003, cette section a diminué de 18.9 postes. Les effectifs diminueront encore dès que les conteneurs enterrés seront installés.

### **05.31 STEP et réseaux**

#### 05.31.314.06 Travaux de tiers

L'externalisation des travaux de camion pompe (décrit dans le rapport concernant l'achat d'une machine à compacter pour la déchetterie des Plaines-Roches) explique ce poste. Après un appel d'offres, c'est la société DACSA qui s'est vue attribuer les travaux.

#### 05.31.318.02 Etudes et expertises

C'est une étude qui sera donnée à l'extérieur pour 15'000 francs afin d'étudier un procédé de traitement des boues d'usine et des boues d'épuration.

#### 05.31.312.11 Energie et éclairage

Ce poste réunit les postes 05.31.312.11 et 05.31.312.52 des comptes 2007.

#### 05.31.434.56 Taxe d'épuration des eaux

Dès que les 4 communes du Val-de-Ruz seront reliées au réseau de la



ville via un ancien aqueduc, cela diminuera la part des frais fixes. Le fait que le réseau de STEP de la ville soit presque entièrement amorti est un avantage économique certain.

### **05.63 Voirie**

#### 05.63.314.06 Travaux de tiers

Il s'agit de 2'700'000 francs de travaux de génie civil mandatés à des entreprises externes.

### **05.65 Parcs et promenades**

#### 05.65.314.51 Prestations, matériel et fournitures

Il s'agit des coûts d'arbres, de sable, de copeaux, d'engrais, etc. Il est prévu une augmentation des prix de ces fournitures.

#### 05.65.482.19 T.P. Fds place de jeux

Ce poste de 10'000 francs lié à l'arrêté X, est traité en amont par l'urbanisme et comptabilisé aux Parcs et promenades.

### **05.66 Direction et bureau technique**

#### 05.66.435.03 Génie civil (Fouilles-Maçonn.)

Ce sont 25'000 francs de rentrées liées à l'arrêté IX. La taxe de fouille est mise à jour et calquée sur la pratique du canton. Sa structure est modifiée de manière à ce qu'une taxe de base corresponde à l'ensemble du traitement administratif de la fouille (édition des plans, contrôle des réseaux, contrôle de l'exécution de la fouille, émission des directives particulières) et qu'une taxe variable corresponde à la nature et l'âge du revêtement du domaine public. Ce montant permet de couvrir la perte financière du domaine public suite à une intervention ponctuelle. Les montants indiqués dans l'arrêté sont des plafonds. Les montants réellement prévus sont : taxe de base de 150 francs (Arrêté : 250.- max.) plus taxe variable soit de fouille effectuée dans du revêtement superficiel de 10 francs par mètre carré (Arrêté : 25.- max.), soit de fouille effectuée dans un revêtement béton, enrobé bitumineux ou tapis posé depuis deux ans ou plus de 15 francs par mètre carré (Arrêté : 30.- max.) ou soit de fouille effectuée dans un tapis posé depuis moins de deux ans de 30 francs par mètre carré. (Arrêté : 60.- max.).

## 07. Police

L'excédent de charges de la police passe de 7'654'300 francs à 6'691'600 francs (- 962'700 francs). Cette différence est due pour l'essentiel au transfert d'une partie des collaborateurs du Corps de police à la police cantonale. Les BSM passent de 1,8 million à 2,8 millions. Ceci s'explique par le montant dû au canton pour les prestations de police: 772'500 francs (07.31.318.77) et par l'application du plan de stationnement III. L'investissement de base de ce dernier se trouve dans le crédit d'investissement voté, alors que les éléments nécessaires à l'exploitation se retrouvent dans le budget de fonctionnement puisqu'ils reviennent toutes les années. Un montant de 1'000'000 francs figure dans les investissements et sera prélevé dans le fonds pour l'accessibilité et consiste principalement en la mise en place du contrôle d'accès avec barrières automatiques sur trois parkings soit Panespo, Nid-du-Crô et Piscines (après validation des itinéraires d'accès et maîtrise des attentes). L'augmentation des recettes prévue et liée à ces parkings se retrouve au compte 07.31.427.76. Il n'y a pas de zone bleue immédiatement mise en place. Des mesures sont prises sur les parkings. Si le report de stationnement se fait sentir et s'il est confirmé par les études réalisées dans un secteur particulier, alors une zone bleue sera mise en place, après une information ad-hoc à la population. La commission du Conseil général sera consultée sur les rapports du Conseil communal s'il devait y en avoir. La commission de la mobilité le sera également. Un concept de communication du plan de stationnement est actuellement en préparation.

### 07.01 Service administratif

#### 07.01.319.51 Autres dépenses

Les 30'000 francs budgétés en plus en 2009 correspondent au Transport Journalier Moyen 2009. Une collaboration pour les comptages se fait avec le canton. Le comptage s'effectue une fois tous les deux ans ou selon les besoins. La signalisation lumineuse donne en permanence une partie des informations via les boucles d'induction placées sous la chaussée.

### 07.11 Etat civil

Un nouveau-né est enregistré là où il naît. Depuis que le centre mère-enfant est à Neuchâtel et que les maternités du canton ont fermé, le travail et les frais d'enregistrement de presque toutes les naissances du canton sont à la charge de la Ville. En conséquence, l'Etat civil engagera une personne supplémentaire pour cette augmentation de travail. Rien n'est facturé ni aux parents, ni à leur commune de domicile. C'est un

exemple des charges d'agglomération que supporte la Ville de Neuchâtel. La situation sera très différente si/quand le centre mère-enfant est/sera transféré à la Chaux-de-Fonds.

## **07.21      Contrôle des habitants**

### 07.21.301.01      Traitements

La prime pour 25 ans de service d'un des collaborateurs augmente ce poste, sans que cela n'ait d'influence sur la caisse de pension (07.21.307.01)

### 07.21.311.01      Achat mobilier et machines

Chaque année, 2'000 francs sont portés au budget.

### 07.21.318.04      Frais de téléphone

Le chiffre particulièrement élevé du budget 2008 (4800.-) était dû au transfert d'une partie des lignes au système de téléphonie par Internet appelé VoIP.

### 07.21.431.04      Permis de séjour

Les accords bilatéraux ont entraîné une augmentation significative des demandes de permis de séjour

## **07.31      Corps de police**

### 07.31.309.02      Formation continue

La somme de 346'000 francs correspond aux coûts de formation des aspirant-e-s de police à l'école de Colombier qui vont rejoindre le corps de police de Neuchâtel au terme de leur formation. Le corps de police est actuellement en sous-effectif d'environ 6 postes au niveau de la police de proximité.

### 07.31.312.01      Chauffage

C'est le service des bâtiments qui gère ce chiffre. Toutes les mesures sont prises par ailleurs pour éviter tout gaspillage et pour économiser sur les frais de chauffage.

### 07.31.315.15      Parcomètres, achats & entretien

Le montant de 116'000 francs supplémentaires par rapport au budget 2008 recouvre tout le matériel consommable et d'exploitation lié au plan de stationnement III qui revient toutes les années (électricité – tickets – liaisons – frais bancaires pour paiements par carte).

07.31.318.02 Etude et communication

Il s'agit d'une somme de 100'000 francs qui n'a été utilisée que partiellement en 2008 et qui est remise au budget 2009. Ce sont des études liées à l'observatoire de la sécurité, à l'observatoire du stationnement et des frais d'envoi et des actions de communication y compris le plan de stationnement.

07.31.318.77 Equivalents temps plein « ETP »

ETP signifie Equivalent-Temps-Plein. Ce poste recouvre le mandat de prestation donné à la police cantonale.

07.31.392.06 Loyers de Urbanisme

Au budget 2009, 346'600 francs ont été inscrits à la place de 451'500.- au budget 2008.

07.31.441.73 Amendes

Les radars nouvellement installés en 2007 ont généré des amendes supplémentaires ce qui a porté ce poste exceptionnellement à 3 millions. Depuis, les conducteurs ont modifié leurs comportements. Ce chiffre est maintenant en principe stabilisé ce qui justifie un budget porté à "seulement" 2'500'000 francs. Un nouvel équipement radar fixe enregistre durant 6 mois un taux élevé d'infractions, une baisse et enfin une stabilisation. En ville, il y a trois équipements radar pour six emplacements. Il y a toujours une personne assermentée à la lecture et à la validation de la photo avant l'envoi de l'amende d'ordre.

**07.51 Cimetière et crématoire**

Le crématoire finance en partie le cimetière. Le crématoire est utilisé pour environ la moitié de son activité pour le canton de Fribourg. Ce dernier a lancé par ailleurs un appel d'offres au privé pour remplacer le mandat qu'elle donne à la Ville de Neuchâtel, ce qui a fâché une partie de la population fribourgeoise. Les deux fours du crématoire de la Ville sont bientôt en fin de vie et doivent être dotés de filtres. Une solution de remplacement est à l'échelon de la réflexion. L'éthique doit primer sur des considérations purement financières. Le cimetière de Beauregard est, selon les critères actuels, considéré comme un des très beaux terrains de Neuchâtel avec une magnifique vue sur le Lac, alors qu'à l'époque où cet emplacement a été choisi, il était considéré comme n'ayant que très peu de valeur et d'utilité. Il serait très difficile de faire accepter par la population un déplacement du cimetière et de construire sur ce terrain, ce qui n'est d'ailleurs pas l'intention du Conseil communal. Les charges sont plus élevées que les revenus. Une réflexion est menée pour augmenter les revenus de manière acceptable.

## 07.51.434.77 Incinérations

L'augmentation de 740'000 à 780'000 francs reflète un transfert du Nord vaudois sur la Ville de Neuchâtel et non une augmentation du taux de mortalité dans notre ville.

## **08. Police du feu**

L'effectif complet a été atteint pour le SIS. L'effectif correspond environ aux besoins selon l'audit de 2001. Il faut remarquer que le SIS est de plus en plus sollicité. De 7 sorties par jour en 2001, le nombre est passé à 11 sorties par jour en 2008. Ceci s'explique par le vieillissement de la population, par l'urbanisation et aussi par une mauvaise évaluation des cas sanitaires par la centrale d'engagement et de transmission de la Police cantonale (CET) qui reçoit tous les appels d'urgence, y compris ceux du 144.

### **08.02 S.I.S. Sanitaire**

#### 08.02.312.02 Charges Maladière

Il s'agit de la part du SIS au chauffage à distance. Elle est confirmée à hauteur de 48'000 francs pour 2009.

#### 08.02.316.03 Location

Les comptes 2007 ne couvrent qu'une location sur 11 mois. Le contrat de location de 2004 incluait une clause de réserve prévoyant un report de la TVA relative aux coûts de construction de la caserne sur les loyers. Cette clause a été activée en 2008 et est prise en compte pour 2009.

#### 08.02.316.45 Licences logiciels

Le CEG gère les licences de logiciels. La centrale d'engagement utilise un logiciel très pointu (GARI, gestion des alarmes, des réactions et des interventions), qui permet des économies par sa simplicité d'utilisation et sa grande intégration de tous les aspects d'une intervention (logistique, ressources humaines, facturation, etc.).

### **08.03 S.I.S. Feu**

#### 08.03.452.03 Convention Centre de secours

Neuchâtel joue son rôle de centre d'agglomération. La loi cantonale précise que l'excédent de charge d'une année doit être reporté sur les communes alentours en fonction surtout du nombre d'habitants. Cela entraîne un compte corrigé par le résultat de l'année précédente.

## **08.05 S.I.S. Volontaires**

### **08.05.311.01 Achat matériel**

Les économies en 2007 sont dues à la fusion des quatre corps de sapeurs-pompiers volontaires (Neuchâtel, Auvernier, Corcelles-Cormondrèche et Peseux). Ce compte sert à amortir/renouveler le parc de 8 véhicules d'intervention.

## **08.11 Service de salubrité et de prévention incendie**

Le SSPI a pour tâches principales de contrôler la salubrité des locaux et des établissements publics (salon de coiffure, de massage, des cabarets, discothèques, etc. ) et, sur plaintes, des appartements. Il s'occupe des nuisances sonores des établissements publics, des manifestations, etc. Il vérifie l'humidité excessive des appartements, notamment en rapport avec l'isolation toujours plus grande de ceux-ci (effet négatif des économies de chauffage). Il gère tous les bâtiments depuis leur construction jusqu'à leur destruction, du point de vue de la police du feu (accès pompier, dispositifs, chemin d'intervention, protection des bâtiments, etc.), ce qui entraîne près de 1000 visites de bâtiments par an. Il s'occupe aussi de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST) pour l'administration.

## **08.21 Protection civile**

Ce sont deux lois fédérale et cantonale qui dictent presque tous les aspects de la protection civile ne laissant aucune marge aux communes en charge de l'appliquer. Le Conseil fédéral a décidé de maintenir la capacité de mettre l'intégralité de la population à l'abri, après la disparition de ce que les militaires appelaient "la menace rouge". L'obligation de construire un abri ou de payer une taxe à la commune pour garantir une place dans un abri public subsiste. La capacité en abris privés et publics ne couvre pas l'intégralité de la population mais qu'une part d'environ 80-90%. C'est l'Etat qui décidera si le prochain bâtiment public d'envergure construit sur le territoire communal doit inclure un abri conséquent financé par la taxe.

# **11. Services Industriels**

Viteos a pris son envol depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. La 1<sup>ère</sup> assemblée générale a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre, portant sur le deuxième semestre 2007. Le conseil d'administration est composé des conseillers communaux des trois Villes. Chaque parti est représenté ainsi que chaque commission énergie. Pour Neuchâtel, deux commissions suivent les travaux de Viteos : la Commission des SI du Conseil communal et la commission spéciale des énergies du Conseil général. Ces deux commissions ont

été réunies le 19 août 2008. Toutes les recettes ne figurent pas aux Services industriels ce qui explique la différence entre le budget 2008 (4,6 millions) et celui de 2009 (963'200.-). L'excédent de recettes des SI avant Viteos était de 2'645'347.- aux comptes 2007 et avec la comptabilisation d'un demi-dividende en transitoire de 2,2 millions de francs, l'excédent aurait atteint 4,8 millions de francs. Au budget 2009 cet excédent est de 963'200.- auxquels il faut ajouter 3'332'000.- de dividendes et 1'645'000.- d'intérêts sur prêt et soustraire le coût de notre participation 2'448'000 (intérêts passifs), ce qui amène à un résultat de 3'492'200.- Le delta entre le budget 2009 (3,5 millions) et les comptes 2007 (4,8 millions) de 1,3 million de francs s'explique, d'une part, par 600'000 francs d'éclairage public, qui ont été oubliés sur le budget 2008 et, d'autre part, par un dividende de 5% au lieu de 6 %, ce qui représente 700'000 francs. Cette prudence est dictée par les inconnues liées à l'ouverture du marché de l'électricité (si tout va bien, c'est un montant supérieur qui pourrait être versé et apparaître aux comptes).

## **11.11 VITEOS**

### 11.11.422.02 Redevance Viteos

Il s'agit de la redevance de Viteos (2'900'000 francs) pour l'utilisation du domaine public soit 1,4 ct/kWh (Arrêté VIII).

### 11.11.422.03 Intérêts s/prêt

Les intérêts sur prêt sont inscrits à 0.- car ils se trouvent en réalité sous 02.11.422.03 (1'645'000 francs).

### 11.11.426.06 Dividende Viteos

Le dividende de Viteos est inscrit à 0.- car il se trouve en réalité sous 02.11.426.07, 3'332'000 francs.

## **11.12 Eaux**

### 11.12.331.01 Amortissement invest. eau

Deux millions sont portés au budget 2009 au lieu de 953'446 francs aux comptes 2007. Le service de l'eau 11.12 ne couvrait que 6 mois d'exploitation en 2007 (du 1er juillet 2007 au 31 décembre 2007).

L'augmentation des amortissements en 2009 est consécutive aux prévisions de dépenses d'investissement 2008. Ce montant devrait se stabiliser car les dépenses au budget 2009 sont inférieures à celles prévues en 2008.

### 11.12.435.53 Vente de l'eau

La Ville conserve sa responsabilité dans le domaine de l'eau. Le Conseil communal a la compétence d'en fixer le prix. Si la décision de hausse n'est pas prise, cela engendrerait une péjoration du budget de 1 million de francs fin 2008 et de 1'614'000.- en 2009. Les explications sont données en introduction au budget 2009 au point 4.5.3 (p. 9-10). En principe, cette nouvelle tarification sera appliquée pour 5 ans.

### **11.13 Eclairage**

Ce poste passe de 1'353'800.- à 1'936'800.-, car la consommation d'énergie avait été oubliée au budget 2008. C'est un montant important. Il est suggéré de gagner quelques peu sur les heures d'éclairage ou de régler la sensibilité du déclenchement.

#### 11.13.312.11 Eclairage public

Ce poste ne comprend pas que de l'énergie, mais aussi des travaux, des panneaux, de la décoration de rue et de l'entretien d'horloges notamment. L'énergie intervient pour environ 600'000 francs.

## **16. Politique d'agglomération**

Par souci de transparence, le CC a créé une entité Politique d'agglomération, qui regroupe l'ensemble des engagements de la Ville auprès des organes composant la politique d'agglomération dans le rayon géographique de l'Arc jurassien, soit le RUN, la COMUL, l'ACN et le RVAJ (Réseau des Villes de l'Arc jurassien). Ce dernier a pour but de mener à terme des projets intéressant ses membres (pour 2009 : Projet modèle de l'Office du Développement Territorial, constitution de la destination touristique Jura Région et Pays des Trois lacs et la société à 2000 watts). Vingt et une communes sont membres dont les principales Villes de l'Arc : Neuchâtel, Yverdon, Bienne, Morat, La Chaux-de-Fonds, Delémont pour un total de 230'000 habitants sur cinq cantons.



## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Blohm Gueissaz (rapporteur), MM. Pascal Helle et Claude Béguin ont rencontré le 30 octobre 2008 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable des dicastères ; MM. Patrick Pollicino (Chef des Services des sports) ; Patrice Neuenschwander (Délégué culturel) ; Mme Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées) ; MM. Christophe Dufour (Musée d'histoire naturelle) ; Marc-Olivier Gonseth (Musée d'Ethnographie) ; Mmes Caroline Junier, Renée Knecht (Musée d'Art et d'Histoire).

### **10. Culture**

#### **Remarques d'ordre général**

Comme on peut le constater à la page 3 du budget 2009, la Section de la Culture ne propose actuellement pas de mesures durables d'économie. Il n'y a pas de réformes structurelles en vue mais tous les services ont fait de gros efforts pour limiter les charges et augmenter les recettes.

Le Services « Cultes » se trouve désormais attaché à la Section de la Culture. Auparavant les Cultes se trouvaient sous « Finances ». Ceci alourdit le budget 2009 de la Section de la Culture de 320'800 francs Sans les Cultes, le budget 2009 (charge nette) de la Culture aurait augmenté de 1,9% par rapport au budget 2008.

En ce qui concerne les commentaires à la fin du budget, les commissaires souhaitent que les comptes ayant une relation directe entre eux – par exemple une charge compensée par un revenu – fassent l'objet d'une remarque explicite. Il en irait de même pour les montants qui seraient changés de comptes d'une année à l'autre, permettant ainsi un bon suivi.

Le rapprochement intercommunal des musées de la Ville de Neuchâtel avec ceux de la Chaux-de-Fonds et le Locle n'a pas abouti. Les discussions prometteuses entre les musées ont cessé quand la direction politique a changé car elle a privilégié dans un premier temps les restructurations internes.

Un commissaire pose la question si des subventions du Fonds de la Communauté Européenne ont été demandées par les musées neuchâtelois. Les conservateurs des musées soulignent qu'il est difficile

et coûteux (mandater des experts pour remplir les formulaires de la UE) de demander des subventions au niveau européen. A Neuchâtel, les musées privilégient les échanges inter-cantonaux ou internationaux pour augmenter les recettes (l'exposition « Mouche » a fait des recettes de 80'000 francs grâce à son transfert à Paris).

La Ville envisage aussi des collaborations avec Besançon, notre ville jumelée.

La Section de la Culture comprend 44.12 postes (légère diminution).

## **10.01 Service Administratif**

10.01.301.01 Le poste « traitements » comprend les 20% du salaire de la secrétaire de direction, des coûts pour un remplacement pour maladie et le salaire pour le délégué culturel (poste de 50%). Les 80% du salaire de la secrétaire de direction sont désormais chargés sur le compte 01.02.301.01 de la Chancellerie.

### 10.01.311.06 Achat d'objets de collections

Les charges de CHF 50'000 sont annulées par un prélèvement à la réserve (10.01.482.05). Les commissaires soulignent qu'un commentaire à la fin du budget 2009 aurait été utile.

### 10.01.36 Subventions accordées

Les subventions ont été réduites de 5% d'une façon linéaire en 2005. Pour le moment la plupart des subventions restent au niveau réduit.

10.01.361.09 Le compte « Fonds Cantonal Cinéma » équivaut à 20% des recettes encaissées grâce à la taxe sur les spectacles (10.01.406.04) des cinémas. Ces recettes sont en diminution de CHF 90'000 par rapport au budget 2008 car le nombre d'entrées aux cinémas est en baisse (plus de DVD, etc).

10.01.362.04 La taxe sur les spectacles du Théâtre du passage (10.01.406.05) est restituée au syndicat intercommunal du théâtre, conformément à l'art. 43 du Règlement du Syndicat intercommunal du Théâtre adopté par le Conseil général le 29 septembre 1997.

10.01.365.82 Ce nouveau poste comprend les subventions pour l'Ensemble Symphonique de Neuchâtel (fusion de l'Orchestre de chambre et de l'Orchestre symphonique de

Neuchâtel). Même s'il dépasse le budget des deux entités en 2008 de 26'100 francs, le Conseil Communal estime que le montant est insuffisant pour le nouvel ensemble, qui fera appel aussi à d'autres soutiens financiers. La fusion des deux orchestres a été encouragée par la Ville pour des raisons culturelles mais pas pour des raisons financières.

10.01.365.99 Le poste des autres subventions extraordinaires a baissé de 20'000 francs par rapport au budget 2008. Le délégué culturel souligne que c'est le plus bas montant depuis 1997. Il reçoit environ 120 demandes par année. L'appui de la ville aide à recevoir des subventions privées. Dans le futur, la Direction de la Culture souhaite uniformiser dans la mesure du possible les demandes de subventions extraordinaires (utilisation d'un formulaire ad'hoc).

## **10.02 Menuiserie Centrale**

Un commissaire demande, s'il n'était pas moins cher de donner le travail de la Menuiserie centrale à des menuisiers privés. L'analyse a été faite et ceci n'est pas le cas.

## **10.04 Case à Choc**

Le fonctionnement de la Case-à-Chocs a été stabilisé. L'excédent de charges augmente de 10,4% à 133'300 francs en 2009.

Aujourd'hui, la Case-à-Chocs accueille autant de spectacles que le Théâtre du passage.

## **10.10 Atelier des Musées**

Ce service anime les trois musées de la Ville par la gestion et la conduite de visites guidées, des cours pédagogiques, des ateliers ponctuels, la rédaction de documents pédagogiques, etc. La proposition a été faite de mieux valoriser le matériel pédagogique.

### **10.10.394.01 Economat**

Il faut mettre 3'000 francs au budget 2009 et non zéro comme indiqué par erreur.

## **10.11 Bibliothèque publique**

Un commissaire exprime le regret qu'aucun détail des charges et revenus de la bibliothèque publique n'apparaisse dans les comptes de la Ville. La Conseillère communale rappelle que cette dernière est une

fondation autonome qui adopte son budget et qui produit en principe un rapport de gestion.

### **10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)**

La très légère augmentation des charges de personnel due à l'indexation des salaires est partiellement compensée par une baisse des charges BSM.

Le nombre des expositions temporaires a diminué. La prochaine grande exposition (Le Monde selon Suchard) sera financée en partie par des fonds privés. La conservatrice du Département historique du MAH espère que cette exposition fera augmenter le nombre de visiteurs et ainsi les taxes d'entrées (10.31.434.02).

#### 10.31.392.06 Charges immobilières

Ce nouveau poste réunit différentes charges immobilières (10.31.318.78+318.80), des amortissements (10.31.331.01+331.02) et des intérêts passifs (10.31.390.00) dans un seul compte. La contrepartie se trouve comme recette au service des l'Urbanisme (06.42.49 Imputations internes). La même méthode est utilisée pour les trois musées de la Ville. Les responsables des musées et les membres de la Sous-commission financière regrettent la diminution de transparence par rapport à l'ancien système.

### **10.61 Musée d'histoire naturelle (MHN)**

La direction du musée est reconnaissante de pouvoir travailler avec une enveloppe quadriennale de CHF 200'000 au vu de la durée de préparation des expositions temporaires! Il faudra réactualiser le principe de cette enveloppe quadriennale\_en 2010.

La légère augmentation des charges de personnel est due à l'indexation des salaires. Le directeur du MHN souligne que le musée bénéficie du soutien des bénévoles, de stagiaires et de personnes en mesure de crise qui ne coûtent pas au musée.

10.61.392.06 Charges immobilières : Voir le commentaire sous 10.31 MAH

10.61.43 En 2007 des recettes extraordinaires de 324'872 francs ont pu être comptabilisées grâce à l'exposition « Mammouth ». Pour 2009 le budget est plus prudent !

## **10.71 Musée d'ethnographie**

Les deux axes principaux pour 2009 sont :

1. Le MEN prévoit un nouveau type de fonctionnement pour une future exposition en partenariat avec Pro Helvetia.
2. Le MEN prévoit des interventions sur les collections permanentes dont une partie est entreposée d'une manière insatisfaisante dans des locaux sous le toit du musée. Le directeur du MEN estime que certains objets sont entreposés dans des locaux à risque en raison de l'état du toit !

10.71.30 Les charges de personnel ne changent que très peu par rapport au budget 2008.

10.71.392.06 Charges immobilières : Voir le commentaire sous 10.31 MAH.

## **10.81 Cultes**

Des négociations sont toujours en cours avec les Eglises au sujet du traitement des organistes. Selon le concordat de 1942 renouvelé en 2000, les communes doivent continuer à assumer les mêmes obligations : entretien des bâtiments, salaire du bedeau et des organistes.

Le taux d'activité du nouvel organiste de la Collégiale passera de 33% à 25%.

# **13. Sports**

## **Remarques d'ordre général**

Les charges nettes ont très légèrement augmenté par rapport au budget 2008 (49'400 francs).

Comme on peut constater à la page 3 du budget 2009, le Service des sports ne propose actuellement pas de mesures durables d'économie, le service se trouvant dans une phase de consolidation. La réorganisation du service des Sports et les difficultés dans la gestion des grands projets (Complexe de la Maladière, Stade de Pierre-à-Bot, Rénovation des piscines) ont été les priorités.

En ce qui concerne la réorganisation, le service a travaillé avec l'entreprise Cbva (Centre de bilan de compétences et validation d'acquis) qui a proposé 6 variantes pour l'organisation du service. Le Conseil communal a suivi les recommandations du Cbva. Un

changement majeur consiste dans le fait que l'Ecole des Sports se trouve maintenant sous l'égide du Service « Marketing ».

Un commissaire demande de l'information concernant la politique générale sur la formation continue qui est très différente d'une section à l'autre et pas coordonnée avec la masse salariale. Actuellement il n'y a en effet pas de principe bien clair concernant la formation continue. Jusqu'à maintenant cela n'était pas considéré comme de première importance. Le responsable du service en est conscient et espère pouvoir se pencher sur ce problème en 2009.

Un autre commissaire s'inquiète si la démarche qualité a été introduite dans le service. Ceci n'est pas le cas pour le moment.

D'une façon générale les commissaires auraient apprécié plus d'informations dans les commentaires du budget à la fin du rapport. A ce sujet, les commissaires demandent que les comptes ayant une relation directe entre eux – par exemple une charge compensée par un revenu – fassent l'objet d'une remarque explicite. Il en irait de même pour les montants qui seraient changés de comptes d'une année à l'autre, permettant ainsi un bon suivi.

### Rapports

- Le rapport d'information concernant l'Euro Foot, demandé par la Commission financière au Conseil communal en avril 2008 sera bientôt délivré aux commissaires.
- Le rapport d'information sur la Maladière, demandé au Conseil communal par la Commission financière, sera probablement délivré avec les Comptes 2008 en mars 2009.

La sous-commission financière V remercie le chef du service et l'encourage pour le futur!

## **13.71 Service administratif des sports**

- 13.71.317.01 Diminution des frais de déplacement de 10'000 francs grâce à la stricte application du règlement de la Ville s'agissant de l'utilisation des véhicules de service.
- 13.71.318.04 En ce qui concerne les frais de téléphone, les commissaires apprennent qu'il n'y a pas de changement d'opérateur au niveau de la Ville (Swisscom).

13.71.318.24 Agenda 21 : Passage de 40'000 francs à 20'000 francs qui se trouvent sous 13.81.318.24 (Action 7 promotion de la Santé : Concepts Sport entreprises et enfants en surpoids).

### **13.72 Places et salles de sport**

13.72.316.01 Diminution des loyers à des tiers de 13'500 francs. Ce compte comprend les frais de location des salles auprès de L'ESRN. Les charges de location de salles auprès des écoles primaires sont imputées sur le compte 13.72.392.09.

13.72.331.01 Augmentation des amortissements suite aux investissements à Pierre-à-Bot.

### **13.73 Piscine de Serrières et plages villes**

Le libellé « Plages villes » induit en erreur. Il concerne uniquement l'accès au lac à côté de la piscine de Serrières.

### **13.74 Bassin de natation, La Coudre**

Le Bassin de natation de la Coudre est vétuste et demandera certainement des rénovations dans le futur !

### **13.76 Maison de vacances Cité-Joie**

Le budget 2009 présente une augmentation importante de l'excédent de charges par rapport au budget 2008 (+12%) et surtout par rapport aux comptes 2007 (+72%). La Conseillère communale informe que des négociations avancées sont en cours concernant la maison de vacances « Cité Joie » à Haute Nendaz dans le but d'améliorer sa rentabilité. Néanmoins, ces négociations n'ayant pas abouti pour l'instant, elle n'ont pas pu être intégrées au budget mais devraient être mises en œuvre durant l'exercice 2009 (mesure structurelle durable visant à équilibrer le résultat financier des bâtiments).

### **13.77 Anneau d'athlétisme Colombier**

Un commissaire demande qui en Ville de Neuchâtel profite de l'anneau de l'athlétisme vu les charges importantes de 270'600 francs !

En ce qui concerne le sport, il y a deux syndicats intercommunaux sur le littoral neuchâtelois : Le syndicat des patinoires (8 communes) et le syndicat de l'anneau d'athlétisme (11 communes). Les communes s'engagent à partager les déficits d'après le nombre d'habitants de la

commune et leur éloignement de l'infrastructure.

Dans l'idée du RUN, le Conseil communal ne pense pas se retirer de cette infrastructure coûteuse mais inciter les autres communes de la commune urbaine du littoral (Comul) à entrer dans les deux syndicats ce qui ferait baisser les coûts pour chaque commune.

### **13.78      Complexe de la Maladière (CSM)**

Les salles de sports de la Maladière sont utilisées à 100% et ceci jusqu'à 22h. Le déficit est dû aux salles de sports qui ne sont pas refacturées aux clubs de sport au prix coutant (ex. gratuité pour les juniors).

#### 13.78.301.01    Traitements concierge

Le même personnel est en charge pour les salles de sport et le stade. Le salaire du concierge se trouve donc sous 13.82.301.01 (Traitements stade de la Maladière).

#### 13.78.316.01    Loyers à des tiers

Location des 6 salles de sport du stade par la Ville aux investisseurs. Une partie de ces charges est refacturée au CSM (13.78.427.03)

#### 13.78.316.02    Location du CSM

Pour les clubs (heures en dehors des heures d'école et facturées aux sociétés) et l'Ecole du Sport.

#### 13.78.461.01    Subvention cantonale

Le Canton n'a pas investi dans les salles de sports mais il paie au CSM une subvention pendant 15 ans à la hauteur de 20% des 769'000 francs (13.78.316.01).

### **13.79      Piscines et plage Nid-du-Crô**

Le Conseil communal a l'intention de revoir le contrat avec les utilisateurs principaux. Un commissaire propose au chef du service d'organiser des événements à la piscine comme cela se fait au stade. Le chef du service rend attentif aux dangers d'un tel événement à la piscine !

13.79.434.02    Un commissaire estime que le budget 2009 est très optimiste pour les taxes d'entrées (900'000 francs).



### **13.80 Bassin de natation, Monruz**

La piscine de Monruz n'est pas une piscine publique. Suite à la décision de la FIG, le projet d'acquisition de la piscine de Monruz a été suspendu.

La Ville de Neuchâtel utilise la piscine de Monruz à 100% pour les Ecoles du Sport. La Ville peut en profiter à des conditions très favorables, ne payant pas de loyer, mais seulement l'entretien de la piscine. L'actuel bail ira jusqu'à mi 2009. Après, le bailleur a annoncé vouloir encaisser un loyer de 160'000 francs par année, montant que le Conseil communal n'a pas inscrit au budget.

Une étude est en cours pour pouvoir maintenir les cours donnés par les Ecoles du Sport.

### **13.81 Ecoles du sport**

Un commissaire pose la question pourquoi les Ecoles du Sport ne sont plus autofinancées. Le Service des sports va étudier un nouveau concept tout en évitant de se substituer aux clubs sportifs.

#### 13.81.30 Charges de personnel

Le nombre de personnes a diminué de 12.05 postes (B2008) à 11.55 postes (B2009) suite à des transferts de personnel entre les services de la section.

#### 13.81.318.02 Honoraires

20'000 francs sont inscrits au budget 2009 pour d'éventuelles études de tiers concernant les Ecoles du Sport.

### **13.82 Stade de la Maladière**

#### 13.82.406.02 Taxes spectacle football

Baisse de 120'000 francs par rapport au budget 2008 en raison de la diminution de la fréquentation du public.

13.82.423.01 La Ville de Neuchâtel loue le stade à Pro'Imax. Le contrat de bail actuel, signé en 2006, a été résilié par Pro'Imax pour la saison 2008/09. Des négociations sont en cours avec Pro'Imax pour un nouveau contrat. Le budget prévoit une baisse de location de 170'000 francs par rapport au budget 2008.

### **13.83 Promotion, Marketing**

Ce poste ne concerne pas uniquement La Maladière mais toutes les infrastructures de la Ville et toutes les activités du service.

La Promotion et le marketing n'ont pas de but uniquement financier (augmenter les recettes de la Ville) mais on cherche une animation de la Ville dans un but social, culturel et sportif !

### **Conclusion**

Une majorité des membres de la commission financière n'admet pas la compensation partielle du renchérissement et n'accepte donc pas le projet d'arrêté III. Il n'est pas reconnu à cette mesure la définition de mesure structurelle mais bien plus celle faite d'urgence et d'exception avec ce qu'elle a de non-respect des fondements réglementaires (règlement du personnel). L'aspect de perte définitive que signifie cette mesure insupporte également les membres de la commission refusant cette mesure.

Les membres de la sous-commission III proposent d'augmenter de 1.6 million le montant des investissements proposé dans le projet d'arrêté I. Cet investissement est nécessaire afin de doter le Service de l'Urbanisme d'un outil d'analyse performant pour le suivi du patrimoine immobilier. Cette proposition d'amendement ne rencontre pas l'assentiment d'une majorité par 4 voix pour, 4 contre et 4 abstentions.

Enfin, le projet d'arrêté I est amendé de façon à tenir compte du refus de l'arrêté III. Cet amendement signifie une augmentation des charges de 1'127'300 francs, donc un montant total de charges porté à 253'497'300 francs. Le déficit du budget 2009 se monte dès lors à 7'403'800 francs. Cet amendement est accepté par 6 voix, contre 5 non et 2 abstentions.

En résumé, ce budget n'enthousiasme guère la commission financière d'autant plus que malgré une maîtrise globale du fonctionnement de la Ville la situation demeure difficile. La conjoncture défavorable s'installant, il apparaît raisonnable mais non agréable pour la majorité des commissaires d'accepter ce budget 2009 mais en l'amendant comme expliqué ci-dessus.

Projet d'arrêté I amendé Budget 2009 : approuvé par 6 voix contre 4 et 2 abstentions

Projet d'arrêté II Crédits de construction : approuvé par 12 voix, à l'unanimité

Projet d'arrêté III Allocation du renchérissement : refusé par 5 voix contre 4 et 3 abstentions

Projet d'arrêté IV Renouvellement des emprunts : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté V Subvention Ensemble symphonique : approuvé par 8 voix et 4 abstentions

Projet d'arrêté VI Modification subventions renouvelables : approuvé par 7 voix contre 3 et 2 abstentions

Projet d'arrêté VII Suppression subvention Drop-In : approuvé par 5 voix contre 1 et 6 abstentions

Projet d'arrêté VIII Perception divers taxes et émoluments : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté IX Modification perception divers taxes : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté X Perception divers taxes et émoluments: approuvé par 10 voix et 2 abstentions

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité

Neuchâtel, le 11 novembre 2008

Au nom de la Commission financière

Le Président

P.-A. Storrer

Le Rapporteur

Ph. Loup

## Projet I

### **Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2009**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2009, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	252'370'000.-
	Total des revenus	<u>246'093'500.-</u>
	Excédent de charges	<u>6'276'500.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	21'172'000.-
	Total des recettes	<u>2'843'000.-</u>
	Investissements nets	<u>18'329'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Projet II

### **Arrêté concernant les crédits de construction pour l'exercice 2009**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2009 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	200'000.-
b) Travaux publics	300'000.-
c) Urbanisme	300'000.-
d) Police et police du feu	50'000.-
e) Jeunesse et intégration	50'000.-
f) Affaires culturelles	50'000.-
g) Services industriels, eaux	150'000.-
h) Sports	100'000.-
i) Tourisme	10'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'210'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Projet III

### **Arrêté concernant l'allocation de renchérissement allouée sur les traitements des membres du Conseil communal et du personnel, ainsi que sur les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal et de leurs familles**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- En 2009, une réduction de 1,5% est opérée sur l'allocation de renchérissement. En conséquence, les salaires sont indexés à 1,37%. Les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal et de leurs familles sont indexées à 0,685% en application du nouvel article 52 alinéa 2 du Règlement de la Caisse de pensions du personnel communal (cotisation d'assainissement).

Le calcul est le suivant :

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'indice d'août 2008 est fixé à 103.9 points. Il indique une hausse de 2,9 points par rapport à l'indice d'août 2007 à 101.0 points. En pourcentage, cette hausse de l'indice représente une augmentation de 2,87 %.

De la réduction de 1,5 % opérée, il résulte que l'augmentation des salaires liée à l'indexation est de 1,37 %.

**Art. 2.**- L'allocation de renchérissement pour l'année 2010 se calculera sur la base de la différence entre l'indice d'août 2009 et l'indice d'août 2008 établi par l'OFS, à savoir 103.9 points.

**Art. 3.**- Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et déploie ses effets jusqu'au 31 décembre de la même année.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

## Projet IV

### **Arrêté concernant le renouvellement et la conclusion d'emprunts pour l'exercice 2009**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 89'000'000 francs durant l'année 2009.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion des ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention  
à l'Ensemble symphonique de Neuchâtel**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Une subvention annuelle de 150'000 francs au maximum est accordée dès 2009 à l'Ensemble symphonique de Neuchâtel.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.



Projet VI

**Arrêté  
concernant des modifications de subventions renouvelables**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 150 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil général autorise le Conseil communal à réduire ou à supprimer en 2009 les subventions renouvelables dont le montant atteint ou dépasse la somme figurant à l'article 153 al. 1 let. b) du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Projet VII

**Arrêté  
concernant la suppression de la subvention au Drop-In**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'arrêté du Conseil général du 3 octobre 1994 concernant la participation financière de la Ville de Neuchâtel dans le domaine de la prévention secondaire en matière de drogue est abrogé.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Projet VIII

**Arrêté  
modifiant l'Arrêté concernant la perception de divers taxes et  
émoluments communaux, du 3 octobre 1988**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Il est adjoint un article 64bis à l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988, comme suit :

**Réseau de  
distribution  
électrique**

**Art. 64bis.**- L'utilisation du domaine public par le réseau électrique donne lieu à la perception auprès du gestionnaire du réseau d'une redevance qui ne dépasse pas 2 ct/kWh d'électricité acheminée aux consommateurs.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Projet IX

### **Arrêté modifiant l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- L'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988, est modifié comme suit :

#### **Fouilles**

**Art. 81.**- <sup>1</sup> (nouveau) Lors de l'octroi d'un permis de fouille sur le domaine public communal, le Service des travaux publics perçoit un émolument de décision et de contrôle fixé comme suit :

- taxe de base maximum 250 francs par mètre carré ;
- fouille effectuée dans du revêtement superficiel (gravillonnage ou coulis bitumineux) : maximum 25 francs par mètre carré ;
- fouille effectuée dans un revêtement en béton, enrobé bitumineux ou tapis posé depuis deux ans ou plus : maximum 30 francs par mètre carré ;
- fouille effectuée dans un tapis posé depuis moins de deux ans : maximum 60 francs par mètre carré.

<sup>2</sup> (inchangé) Dans tous les cas, il sera toisé au minimum un mètre carré.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Projet X

**Arrêté  
modifiant l'arrêté concernant la perception de divers taxes et  
émoluments communaux, du 3 octobre 1988**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- L'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988, est modifié comme suit :

**Espace de jeux non aménagés sur terrains privés**      **Art. 77 bis.**- (nouveau) Le montant de la contribution compensatoire ne dépassera pas 500 francs par m<sup>2</sup> d'espaces de jeux non aménagés.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.